



# DÉCLA- RATION

DE PERFORMANCE  
EXTRA-FINANCIÈRE

**2022**

Copagef



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Le mot du président</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
■ La Société Copagef	6
■ Objet de la Déclaration de performance extra-financière	6
■ Engagements croissants pour une stratégie de Développement Durable	7
<b>Modèle d'affaires</b>	<b>9</b>
■ Chiffres clés 2021	10
■ Périmètre et description des activités	11
■ Les risques extra-financiers identifiés	20
<b>Enjeux de responsabilité sociale</b>	<b>23</b>
■ Prévenir et réduire les risques en matière de santé et de sécurité au travail	26
■ Encourager le développement du capital humain	31
■ Assurer des conditions et des relations de travail justes et pérennes	35
<b>Enjeux de responsabilité environnementale</b>	<b>39</b>
■ Favoriser une agriculture raisonnée et préserver la biodiversité	40
■ Limiter l'empreinte carbone des activités de l'entreprise	45
■ Maîtriser les consommations en eau et traiter les effluents	49
■ Réduire les déchets et développer l'économie circulaire	53
<b>Enjeux de responsabilité sociétale</b>	<b>59</b>
■ Lutter contre toutes les formes de corruption et promouvoir l'intégrité professionnelle	60
■ Maintenir un dialogue continu avec les parties prenantes	62
■ Favoriser le développement socio-économique des communautés locales	66
■ Garantir la qualité des produits et promouvoir une consommation responsable	71
■ Compte-rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance	76
<b>Méthodologie</b>	<b>81</b>
<b>Glossaire</b>	<b>85</b>
<b>Table de correspondance</b>	<b>91</b>
<b>Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant</b>	<b>95</b>

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Fidèle aux valeurs de responsabilité qui guident depuis toujours son développement, le Groupe COPAGEF intensifie son développement avec le déploiement d'une stratégie de développement durable résolument volontariste.

Notre engagement pour la pérennité de nos écosystèmes n'est pas nouveau. Il constitue le prolongement de notre engagement qualité amorcé depuis longtemps et relève également d'une logique économique bien comprise : la pérennité du Groupe COPAGEF ne peut s'envisager qu'en étroite interdépendance avec celle de son écosystème. C'est pourquoi le renouvellement de nos engagements au respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies pour l'ensemble du Groupe en 2022 est cohérent avec notre vision.

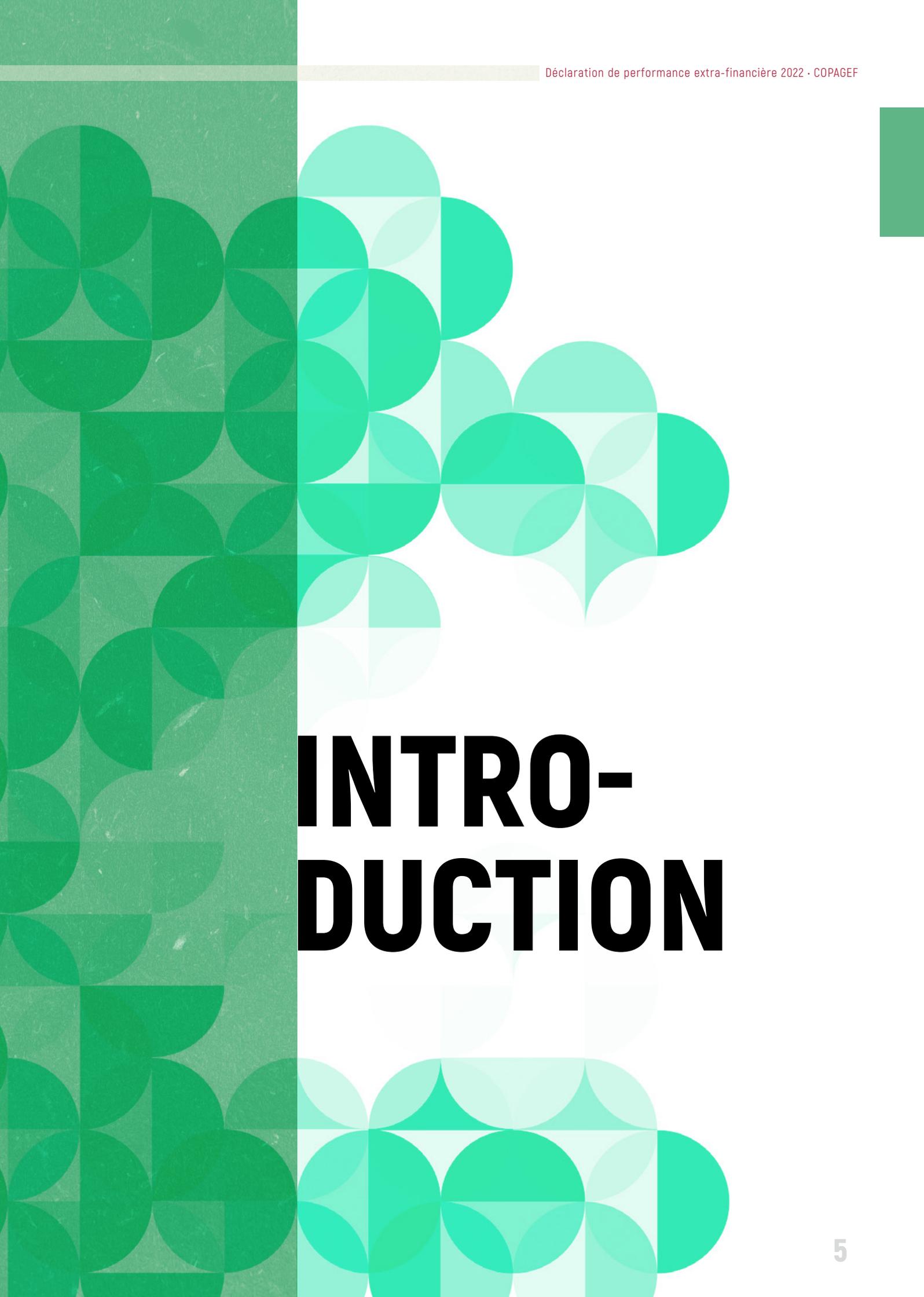
Ainsi au sein de nos établissements de production et de nos plantations (vignes et cannes à sucre) sont menées et encouragées des initiatives novatrices, souvent exemplaires. Elles seront progressivement étendues à l'ensemble des territoires où nous exerçons une activité dans le respect des enjeux de chacun.

Pour COPAGEF, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est à la fois un facteur déterminant de cohésion sociale et une responsabilité première vis-à-vis de nos territoires d'implantation. Avançons ensemble dans cette nouvelle logique de développement garante de nos succès collectifs et futurs.

**Mr Guy de Clercq**  
Président-Directeur Général







# INTRO- DUCTION

## LA SOCIÉTÉ COPAGEF

Créé en 1949, Castel Frères était dédié au négoce traditionnel du vin en France puis en Afrique, avant d'étoffer ses métiers et de racheter la chaîne de cavistes NICOLAS en 1988. L'entreprise familiale devient alors un producteur de référence dans les plus grandes régions de France et reconnu à l'international. Par une politique d'investissements stratégiques, le Président-Fondateur de la Société COPAGEF, Mr Pierre Castel, a poursuivi le développement de ses activités sur le continent africain sur le secteur des bières, des boissons gazeuses et de l'eau minérale par l'acquisition des Brasseries et Glacières Internationales (BGI) en 1990 dont les sites de production sont

implantés au sein de 10 pays. Enfin, les activités de la Société se sont étendues à l'industrie agro-alimentaire en 2010 avec une prise de participation majoritaire dans la Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SOMDIAA) qui produit et commercialise du sucre et de la farine, mais aussi des œufs et de l'alimentation animale au sein de 7 pays en Afrique et sur l'île de la Réunion. Fondée il y a plus de 50 ans, la SOMDIAA se caractérise également par une gestion familiale de ses activités.

## OBJET DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Ce document a pour objectif de présenter les engagements et les réalisations de la Société COPAGEF en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale au cours de l'exercice 2021. Les informations relatives à la performance extra-financière y sont décrites conformément au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises et de la loi n° 2017-399 dite loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Pour la quatrième année consécutive, la Société Copagef renouvelle ses engagements auprès des Nations Unies pour la promotion du Pacte Mondial auprès des Filiales de l'ensemble de ses activités. La Déclaration est ainsi également consultable sur le site du Global Compact.



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

# ENGAGEMENTS CROISSANTS POUR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## LE CODE DE CONDUITE ET LE COMITÉ ETHIQUE

En 2017, la Société Copagef a adopté un Code de Conduite disponible dans six langues (Français, Arabe, Anglais, Amharique, Portugais et Espagnol) sur les sites internet de chaque pôle d'activité et dont les articles détaillent les règles de conduite à suivre par les collaborateurs dans le cadre de leur activités professionnelles. Il rappelle l'obligation de respect des lois et règlements, dont certaines situations de non-conformité sont illustrées. La Société attend également de ses partenaires commerciaux qu'ils appliquent des standards de conduite équivalents aux siens.

Le Comité Ethique se réunit à une fréquence régulière afin de suivre l'application du Code de Conduite, dont la formation est continue auprès des collaborateurs, et de traiter les signalements parvenus par les différentes voies de recours disponibles.

## UNE DÉCLINAISON DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Chacun des trois pôles d'activités (BGI, Castel Frères et Nicolas, et SOMDIAA) applique une politique de Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) adaptée à ses risques et à ses enjeux. Elaborées entre 2013 et 2019, ces politiques répondent ainsi aux risques extra-financiers identifiés et s'inspirent des lignes directrices de la norme ISO 26 000.

En 2020, le pôle d'activités agro-alimentaire SOMDIAA a renouvelé sa politique RSE avec des objectifs fixés à l'horizon 2025 et depuis 2016, un séminaire RSE annuel est organisé. Celui-ci regroupe l'ensemble des personnes responsables du déploiement de la politique au sein de chaque filiale, auxquelles sont associés d'autres collaborateurs en fonction des thématiques abordées (RH, QHSE, Conformité).

Un Comité de pilotage RSE spécifique à la filière viti-vinicole CASTEL FRERES a été créé depuis 2019. Il s'agit d'une instance collégiale mandatée par la Direction Générale et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de l'entreprise et d'orienter la stratégie RSE. Complémentaires au Comité de pilotage de la filière viti-vinicole, des groupes de travail œuvrent aux enjeux RSE de thématiques particulières comme les emballages, la communication ou l'attractivité des métiers.

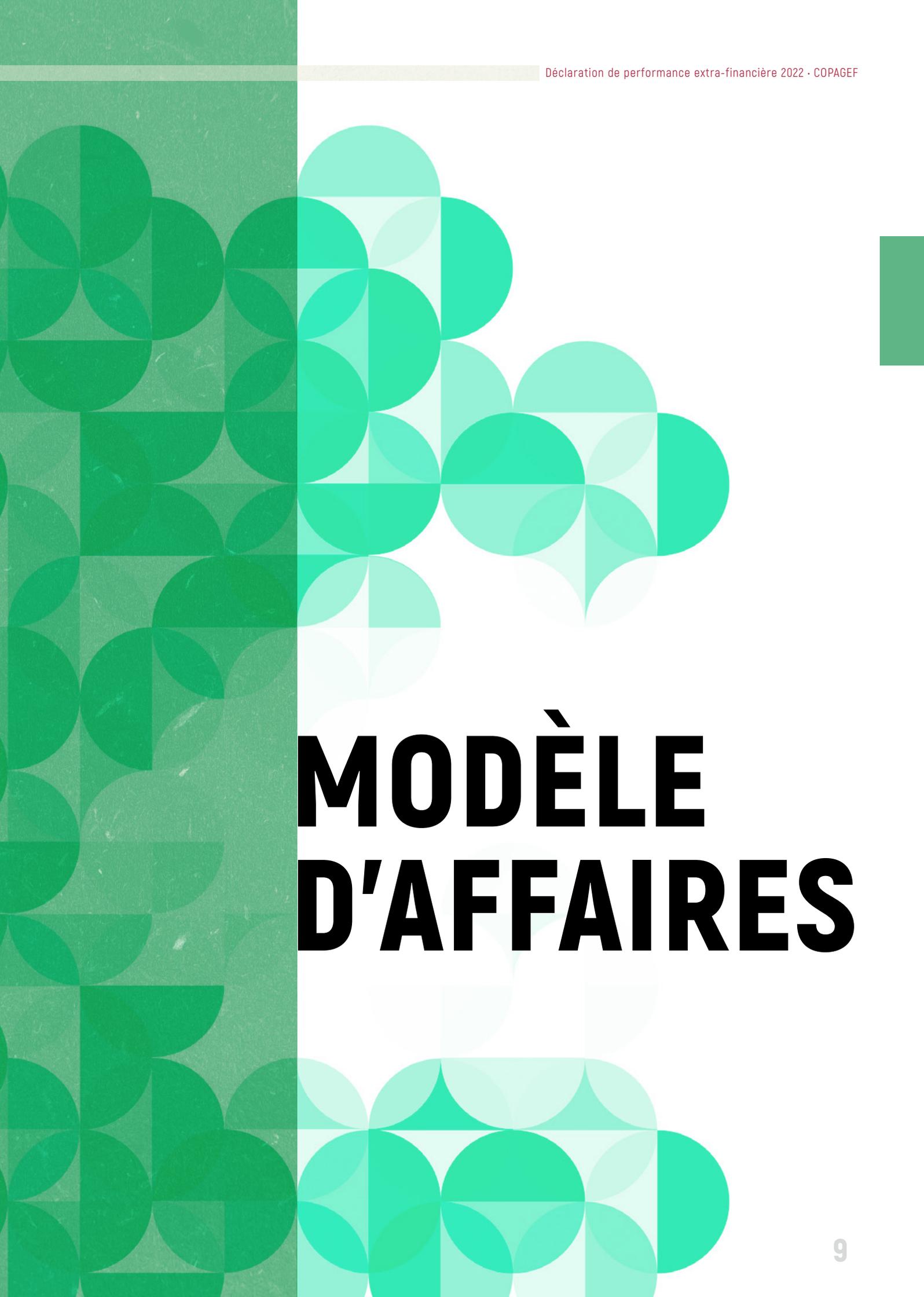
Enfin, la filière des boissons BGI (bières, boissons gazeuses et eaux) dispose également de son Comité RSE depuis 2019 afin de veiller à l'application des engagements de la politique RSE et d'ajuster la stratégie suivant les résultats obtenus. Ses membres se réunissent à une fréquence semestrielle.

## LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Du fait de son développement international et de son ancrage local, la Société COPAGEF et ses filiales souhaitent se positionner comme des acteurs engagés afin de répondre aux nombreux défis socio-économiques que rencontrent les entreprises du secteur agro-alimentaire de nos jours. Adhérente aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2019, la Société s'est ainsi engagée publiquement à aligner sa stratégie de long terme aux 10 principes universels en matière de respect et de promotion des droits humains, des normes internationales du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définissent les champs prioritaires pour lesquels les efforts conjoints des États, des entreprises et de la société civile sont réunis. Les mesures prises pour répondre aux risques extra-financiers significatifs des activités permettent ainsi de contribuer à l'atteinte d'une partie de ces objectifs.





# **MODÈLE D'AFFAIRES**

# CHIFFRES CLÉS 2021

## COPAGEF

Société mère

### Trois pôles d'activités



#### CASTEL FRÈRES & NICOLAS

Filière viti-vinicole

- N°2 du vin en Europe
- 3.3 millions d'HL produits
- 16 bouteilles consommées chaque seconde
- Implantations au sein de 8 pays : 12 sites de production et 10 Châteaux et Domaines



#### BGI

Filière boissons (Bières, Boissons gazeuses et Eaux)

- Implantation au sein de 11 pays et acteur majeur des boissons en Afrique : 46 sites de production
- Nouveau site de production en 2021 : SICODIS en République de Côte d'Ivoire (production de vin)
- Acquisition de la Compagnie Fermière du Cameroun (précédemment SOMDIAA)
- Plus de 43 millions d'hectolitres produits, soit +10 % par rapport à 2020



#### SOMDIAA

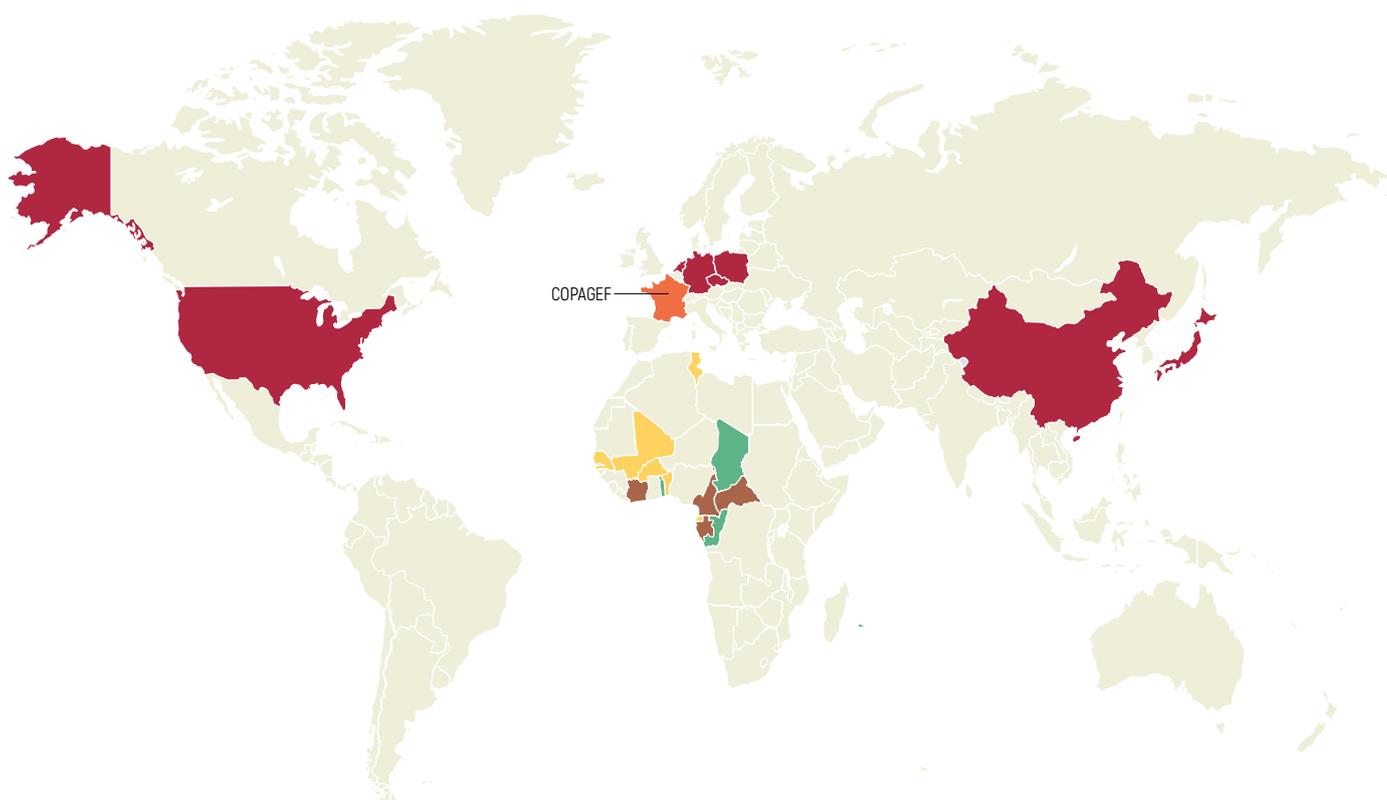
Filière agro-industrielle (Sucre, Farine et Œufs)

- Référence dans la filière sucrière et la meunerie en Afrique
- Implantation au sein de 9 pays : 15 sites de production
- Plus de 700 000 tonnes produites et 39,2 millions d'œufs

INFORMATIONS	CASTEL FRÈRES	SOMDIAA	BGI	TOTAL
Production totale (HL ou Tonnes)	3 313 986	700 088	43 222 254	-
Variation de la production avec N-1	10 %	-10 %	10 %	10 %
Effectif au 31.12.2021	2 056	10 648	19 308	32 012
Variation Effectif avec N-1	-2 %	2 %	7 %	5 %
Chiffre d'affaires 2021 (K€)	1 165 000	516 000	2 750 000	4 431 000
Variation CA avec N-1	4 %	5 %	15 %	11 %
Taxes locales 2020 (K€), comprenant les accises et IS, TVA non comprise	53 600	9 000	725 000	787 600
Variation des taxes locales avec N-1	-	-	-	22 %

# ◀ PÉRIMÈTRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

## PAYS D'IMPLANTATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



- CASTEL FRERES et NICOLAS (filiale vini-viticole)
- SOMDIAA (filiale agro-alimentaire)
- BGI (filiale des bières, boissons gazeuses et eaux)
- BGI et SOMDIAA (filiales des bières, boissons gazeuses, eaux et agro-alimentaire)
- COPAGEF

## LA CHAÎNE DE VALEUR DANS LE SECTEUR DES BOISSONS



1

### APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

(malt, houblon, maïs, riz, sucre, raisin etc.) et en extraits de boissons gazeuses

2

### PROCESS DE FABRICATION

#### A. Vinification

#### B. Brassage de la bière

Réutilisation de la drêche issue des céréales (alimentation animale)

#### C. Fabrication des boissons non alcoolisées

(boissons gazeuses et eaux de source)

3

### EMBOUTEILLAGE ET EMBALLAGE DES BOISSONS

4

### DISTRIBUTION DES PRODUITS INTERNALISÉE OU SOUS-TRAITÉE SELON LES FILIALES

5

### COMMERCIALISATION AUX POINTS DE VENTE

(grandes surfaces, restauration, hôtellerie, maquis etc.)



## BGI, LA FILIÈRE DES BOISSONS

(bières, boissons gazeuses et eaux)

Filiales de la Société COPAGEF depuis 30 ans, les entités des Brasseries et Glacières Internationales (BGI) produisent et embouteillent des **bières**, des **boissons gazeuses**, des **eaux de source** et d'autres boissons non alcoolisées.

Ces dernières années, l'activité des brasseries et des usines d'embouteillage a connu une solide croissance. Elle est la conséquence d'une hausse de la demande pour les produits consommables elle-même due à la **croissance démographique**, aux **opportunités d'investissements** et aux **lancements de nouveaux produits** qui ont su maintenir ce développement malgré la pandémie survenue en 2020.

Par ailleurs, une stratégie de **diversification des gammes** avec des produits innovants, tels que des bières faiblement alcoolisées et aromatisées ou des boissons gazeuses allégées en sucre, permet également de satisfaire différents segments de consommateurs et ainsi d'accéder à de nouvelles parts de marché.

### Les bières : 31 marques

Produites localement, certaines marques sont commercialisées dans plusieurs pays d'Afrique (33 EXPORT, BEAUFORT, CASTEL BEER, ISENBECK etc.) et quelques-unes sont sous licence (MUTZIG, GUINNESS, BECK'S etc.). Au-delà de la notoriété de ces marques et de leur ancrage territorial, il s'agit d'un effort continu afin de garantir aux consommateurs un goût et une qualité qui correspondent à leurs attentes.

### Les boissons gazeuses : 18 marques

Certaines marques de boissons gazeuses sont présentes dans un ou plusieurs pays d'Afrique : TOP, DJINO, BOGA et YOUKI, GAZELLE etc. D'autres marques, connues mondialement, sont commercialisées sous licences : COCA-COLA (FANTA, SPRITE, SCHWEPES, HAWAI), ORANGINA, VIMTO et APLA. La fabrication des boissons gazeuses débute par la réception d'extraits de la part de partenaires. Ces extraits sont ensuite dilués avec de l'eau, puis du sucre et du gaz carbonique y sont ajoutés afin d'obtenir le goût recherché et le pétillant des boissons.

### Les eaux de source : 16 marques

La majorité des eaux produites sont des marques locales, exceptée la Cristalline qui est sous licence. Deux marques sont disponibles dans plus d'un pays : EAU VITALE et AQUABELLE.

### Les autres boissons : 7 marques

Dans de moindres proportions, des filiales produisent également des cocktails alcoolisés, des jus et des boissons maltées sans alcool.

### Implantations

Le siège de la Société BGI est situé en France et ses sites de production et de distribution sont implantés au sein de **10 pays en Afrique** :

- La Société Béninoise de Brasseries (SOBEBRA)
- La Brasserie du Burkina Faso (BRAKINA) et sa société de distribution (SODIBO)
- Le groupe SABC avec Les brasseries du Cameroun, la Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC), la Société de verrerie (SOCAVER), et sa dernière acquisition (novembre 2021) : la Compagnie Fermière du Cameroun (CFC), spécialisée dans la meunerie, l'élevage, l'accoupage et l'alimentation animale avec sa filiale la Société Cameorunaise pour l'Elevage et la Provende (SCEP)
- Le groupe Castel Gabon, avec la Société des brasseries du Gabon (Sobraga), la Société des Vins du Gabon (Sovingab) et la Société des boissons de Léconi (Soboleco)
- La Sociedad Ecuatoguineana de Bebidas (SOEGUIBE) en Guinée Equatoriale
- La Société des Brasseries du Mali (BRAMALI) et sa société de distribution (BRADIBO)
- Les Brasseries de la République centrafricaine (MOCAF) et sa société de distribution (SODISCA)
- La Société des Limonaderies et Brasseries d'Afrique en République de Côte d'Ivoire (SOLIBRA) et sa société de distribution (IDIS)
- La Société des Brasseries de l'Ouest Africain au Sénégal (SOBOA)
- La Société des Fabrications de Boissons de Tunisie (SFBT) et ses 23 filiales

L'année 2021 a vu plusieurs lancements de produits au sein des Filiales du pôle BGI : la **Chill Citron** (bière faiblement alcoolisée et aromatisée), la **Doppel Energy Malt** (première bière sans alcool énergisante), le **World Cola** (boisson gazeuse) à la SOLIBRA (Côte d'Ivoire), la **Doppel Munich** (bière brune) à la SOBOA (Sénégal) et le **Booster Racines** (boisson alcoolisée aux plantes) à la SOLIBRA (Côte d'Ivoire), la SOBEBRA (Bénin) et à la SOBraga (Gabon).



## **CASTEL FRÈRES ET NICOLAS, LA FILIÈRE VITI-VINICOLE**

Depuis plus d'un demi-siècle, la qualité de nos produits et la satisfaction des consommateurs forment les valeurs de Castel Frères. Celles-ci nous unissent et constituent la clé de notre succès, dont la pérennité est assurée par la volonté d'un développement durable et responsable.

Il s'agit avant tout de l'histoire d'une famille de 3 générations ayant pour mission de rendre le vin accessible à tous par une offre qui répond à toutes les exigences des consommateurs. Transmettre le plaisir et l'émotion du vin français aux consommateurs du monde entier est le fil conducteur de la démarche de Castel Frères.

### **Les vigneron**

Avec 9 Châteaux et 701,5 hectares de vignobles en France, le savoir-faire dans le travail de la vigne se perpétue. Le patrimoine en Bordelais, Muscadet où le Groupe allie le respect du terroir, du millésime et du raisin pour des vins rouges, blancs ou rosés.

### **Les négociants**

Un métier qui contribue au rayonnement des vins français à travers le monde. Il est assuré par les établissements du Groupe implantés dans chaque grande région viticole en France, par ses 9 maisons de vins et sociétés commerciales indépendantes et complémentaires : Patriarche, Barton & Guestier, Listel S.A.S,

Barrière Frères, Castel Frères, Oenoalliance, Société des Vins de France, Maison Bedhet Valette, La Confrérie. Elles offrent un assortiment unique à l'ensemble des réseaux de distribution français et internationaux. Au fil des années, le Groupe a réussi à associer son savoir-faire de négociant à celui de ces différentes maisons historiques en vins français. Elles offrent aux réseaux de distribution français et internationaux un assortiment représentatif de tous les terroirs.

### **Les cavistes**

Les enseignes de cavistes NICOLAS (498 magasins), LES CHAIS DES SAVOURS (3 magasins), LA CLE DES CHATEAUX (caviste en Afrique) ou LE SAVOUR (vente en ligne), partagent la même mission : faciliter la découverte du vin qui convient le mieux au consommateur. Véritables professionnels, connaissant parfaitement leurs produits et les mets avec lesquels ils s'accordent le mieux, ces réseaux ont pour mission de faire découvrir et apprécier un maximum de vins français en guidant au mieux les clients dans leurs choix. L'activité de distribution spécialisée permet également au Groupe de développer toute une palette de services autour du vin, pour offrir à tout un chacun la possibilité de parfaire sa culture.

### **Les principales marques de la filière**

Roche Mazet, Ormes de Cambras, Vieux Papes, Listel, Villageoise, Cambras, Baron de Lestac, Montmirel, Very, Kriter, Plessis Duval, Cramoisay, Lichette, Maison Castel, Champlure, Villa Veroni, Billette, Le Cube, Male-san et Les Calandières.



# CASTEL

FAMILIAL & INTERNATIONAL

VIGNERON  
WINEGROWER



NÉGOCIANT  
NEGOCIANT



CAVISTE  
WINE CELLAR

## LA CHAÎNE DE VALEUR DANS LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE



1

### CANNE À SUCRE

[Congo, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Gabon, Centrafrique]

**A. Culture**

**B. Récolte**

**C. Transformation**

**D. Réutilisation  
des sous-produits**

2

### CÉRÉALES ET MAÏS

[Île de la Réunion, Togo, Gabon, Cameroun, Congo]

**A. Transformation**

de céréales en gritz et farine dans 5 minoteries  
et 1 maïserie

**B. Réutilisation**

des sons de blé et de maïs

3

### PRODUCTION D'ALIMENTATION ANIMALE

[Cameroun, Congo, Gabon]

4

### ELEVAGE DE POULES ET PRODUCTION D'ŒUFS

[Gabon]

5

### DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION INTERNALISÉES

Selon sa déclaration de mission, la Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SOMDIAA) développe ses métiers de l'agro-alimentaire (le sucre, les céréales, l'aviculture et l'alimentation animale) au profit des marchés domestiques situés à l'intérieur de zones régionales intégrées et cohérentes (CEMAC, UEMOA, etc.) en s'appuyant sur des ressources locales aussi bien en interne (management) qu'en externe (actionnariat, y compris l'Etat), en conformité aux standards internationaux, en termes de rentabilité, de technique, de qualité produit, d'éthique et de respect de l'environnement.

## LA FILIÈRE SUCRE

La Société possède 6 filiales et 8 usines dans sa filière sucrière pour un total de plus de 312 559 tonnes de sucre produit en 2021. Le pôle produit et distribue différents types de sucre en Afrique, à destination du grand public et de clients industriels. Le savoir-faire de la SOMDIAA s'étend de la culture de la canne à sucre à la distribution du sucre en passant par sa transformation industrielle. Tous les sucres sont d'origine 100 % sucre de canne.

L'activité agricole : l'expertise de la SOMDIAA dans le domaine agricole est centrée sur la culture pluriannuelle de la canne à sucre dans les six pays où sont implantées ses filiales.

L'activité industrielle de production sucrière : de la transformation de la canne au packaging des différents produits avec chacun un conditionnement propre selon les besoins des clients (dosettes, bâchettes, morceaux, doypacks, sachets de 0,5, 1, 2, 5, 10, 25 ou 50 kg).

La valorisation des ressources : les ressources naturelles sont valorisées (sous-produits agro-alimentaires : bagasse, écumes, résidus végétaux), ainsi que les ressources territoriales locales (hydrocarbures, chaux, bois, sable, gravier, latérite, réservoir d'emplois, sous-traitance de chantiers).

La valorisation des ressources humaines : l'expertise technique de la SOMDIAA est mobilisée de manière à favoriser des synergies complémentaires avec ses filiales (bureau d'achats centralisé, expertise spécifique).

## Une marque panafricaine

L'ensemble des productions sucrières du Groupe est commercialisé sous la marque Princesse Tatïe, première marque de sucre panafricaine. Distribuée dans les pays où le sucre est produit, cette marque représente un véritable atout pour la Société qui entend ainsi faire émerger une marque forte, dédiée à la promotion du sucre produit et commercialisé en Afrique dans le respect des normes internationales. Cette marque est destinée à un marché potentiel de 180 millions de consommateurs (Zone CEMAC et UEMOA à horizon 2023).

En 2019, la marque Princesse Tatïe avait bénéficié du renouvellement de son image au travers de campagnes marketing en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Cameroun.

## 6 filiales de production et de distribution implantées au sein de 6 pays

- La Compagnie Sucrière du Tchad (CST)
- La Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre (SARIS Congo)
- La Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM)
- Les Sucrieries d'Afrique en République de Côte d'Ivoire (SUCAF CI)
- Les Sucrieries d'Afrique en République Centrafricaine (SUCAF RCA)
- Les Sucrieries d'Afrique au Gabon (SUCAF Gabon)



## LA FILIÈRE CÉRÉALES

Cinq filiales sont aujourd'hui en exploitation dans la filière farine et ont produit plus de 387 529 tonnes de farine en 2021, soit une augmentation de 8,4 %. Les moulins transforment et commercialisent plusieurs types de farines de blé, sous différentes marques. L'approvisionnement : le blé est approvisionné par la direction « Shipping & Commodities » du Groupe qui se charge de négocier, auprès de fournisseurs externes, et d'acheminer la quantité de blé nécessaire aux moulins.

La transformation industrielle : les moulins produisent différents types de farines selon la diversité des utilisations locales (boulangères, beignets, viennoiseries, ménagères ou mixtes).

### Les principales marques de la filière farine

Chaque pays a développé ses propres marques de farines adaptées aux consommateurs industriels ou ménagers et répondant à la culture locale. Les principales marques commercialisées sont : Asso, Boulangère, Tigre, Duo, Maman Beignets, Meunière, La Française, l'Anglaise, Farine beignets, Africa Tennis, Gato, Fleurine, Yana et les marques panafricaines Ma Copine et Maïsango (farine de maïs).

### 6 filiales de production et de distribution implantées au sein de 6 pays

- La Société Grand Moulin du Cameroun (SGMC)
- La Société Meunière et Avicole du Gabon (SMAG)
- La Société Générale des Moulins du Togo (SGMT)
- La Compagnie Générale d'Alimentation, France (COGEDAL)
- La Société Générale des Grands Moulins du Phare, Congo (SGMP)

## LA FILIÈRE ÉLEVAGE ET NUTRITION ANIMALE

La SOMDIAA possède 3 filiales dans l'alimentation animale qui ont produit 37 531 tonnes d'alimentation animale en 2021 :

- La SGMP (Congo) valorise les coproduits issus de la meunerie et de la maïserie dans ses aliments, et produit des poussins d'un jour à destination des éleveurs. La capacité du couvoir est de 20 000 poussins par semaine ce qui permettra à terme de mettre sur le marché près d'un million de poussins par an.

- La SMAG (Gabon), qui valorise les coproduits issus de la meunerie, possède également une activité élevage et produit des poussins d'un jour pour les besoins à la fois de son élevage de poules pondeuses et de ceux de ses nombreux clients éleveurs. La capacité de production est de l'ordre de 350 000 poussins par an. En 2021, la SMAG a produit 39,2 millions d'œufs.
- La SCEP (Cameroun) qui valorise les coproduits de meunerie de la SGMC, a mis sur le marché 2 017 Tonnes d'aliments concentrés à destination des éleveurs principalement de volailles, leur permettant ainsi de produire à la ferme 35 222 tonnes d'aliments complets. La SCEP a cependant cessé ses activités en novembre 2021 dans le cadre d'un rachat par la CFC.

La fabrication d'aliments : il s'agit de mettre à disposition des éleveurs et des fabricants locaux d'aliments deux types de produits finis avec les aliments complets et les aliments concentrés composés essentiellement de matières premières locales. Cet objectif se traduit par l'utilisation des coproduits issus de ses industries agro-alimentaires : son et remoulage de blé pour les meuneries, farine de dégermage pour les maïseries, mélasse pour les sucreries et drêches de brasseries.

L'accompagnement technique : un service d'accompagnement ainsi que des prestations de conseil et de suivi personnalisés sont proposés aux éleveurs ayant pour objectif de se positionner comme des acteurs majeurs du développement des filières élevage des différents pays dans lesquels la Société est implanté. La Société a développé un élevage avicole moderne au Gabon (SMAG) destiné à mettre sur le marché des œufs et des poussins d'un jour. L'implantation d'un couvoir, en plus de contribuer à l'autonomie de la filière avicole nationale, avait pour objectif de prévenir les risques de rupture d'approvisionnement et de maîtriser l'amont de la filière. En complément des poussins destinés à l'élevage pour la ponte, la SMAG propose désormais également des poussins destinés à l'élevage pour la Volaille Chair répondant ainsi à la demande des productions avicoles nationales. Au Congo, la SGMP appuie également le développement de la filière avicole avec la mise sur le marché de poussins destinés à l'élevage de pondeuses et de poulets de chair, en plus d'apporter à l'alimentation animale de nouvelles sources de matières premières locales issues de sa meunerie et de sa maïserie, sur un territoire déficitaire.

## LA FILIÈRE MAÏS

La SOMDIAA poursuit le développement de plusieurs projets maïs, partant des constats suivants :

- Une volonté des pays à diversifier leur agriculture et leur économie afin d'assurer une meilleure sécurité alimentaire
- Une production locale de céréales à valoriser
- La dépendance des industries locales aux matières premières importées
- Les marchés en plein développement

La Société dispose de plusieurs atouts pour relever ces défis : une présence locale, des compétences industrielles en transformation de céréales, une connaissance des marchés, des expériences « green-field » et une expertise agricole avérée.

L'approche retenue vise à créer des pôles intégrés et à construire un modèle économique rentable de transformation industrielle de céréales locales autour de ressources villageoises, principalement le maïs, grâce à une offre de produits et services adaptés aux marchés. La Société se servira de son expérience et de son savoir-faire pour accompagner la structuration des filières agricoles et animales en développant et en consolidant l'offre et la demande locale. Outre les produits issus de la Maïserie, la Société s'est engagée à accompagner techniquement ses partenaires locaux (producteurs de Maïs) et ses clients ayant besoin d'améliorer leurs performances comme notamment les éleveurs.

Ainsi, la Société installe à l'heure actuelle des unités industrielles dans plusieurs pays, en fonction des caractéristiques de chaque marché. Ces unités industrielles sont composées de :

- Une maïserie avec une capacité d'écrasement variant de 100 à 200 T/j selon les besoins estimés
- Avec, selon les cas :
  - une unité d'aliments bétails de 3 T/h
  - un couvoir pour la production d'œufs à couver
  - une ferme parentale pour l'élevage des reproducteurs

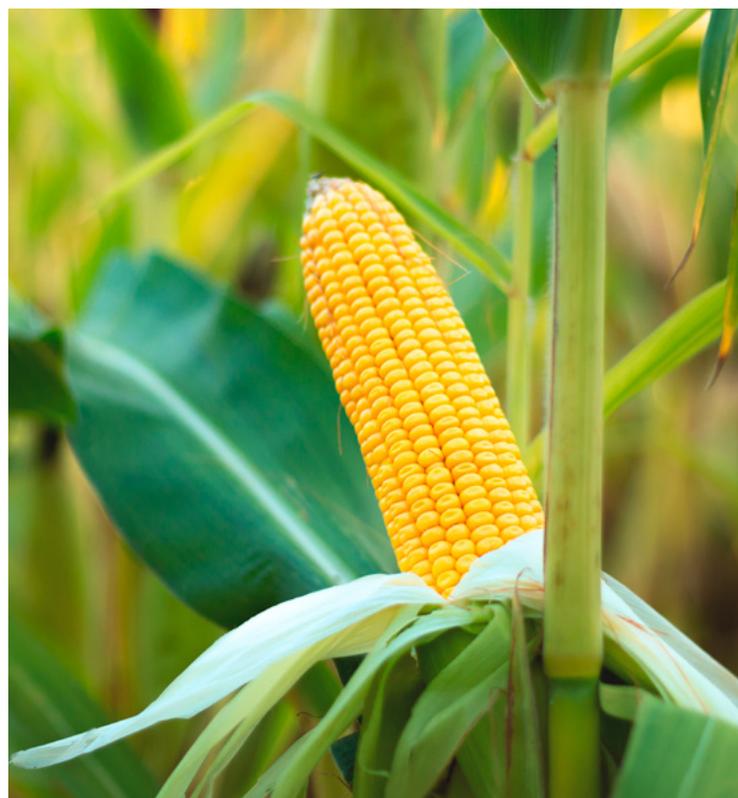
Ces unités permettront la production de :

- Gritz pour répondre au besoin d'approvisionnement local de l'industrie brassicole.

- Farine de maïs, commercialisée sous la marque Maïsango, à destination des ménages, des boulangeries et des industriels : proposant une offre adaptée et innovante répondant aux attentes des consommateurs et utilisateurs.
- Farines de dégermage à destination des éleveurs. En fonction des marchés l'offre sera combinée par des poussins d'un jour produits localement avec l'installation de couvoirs pour les œufs à couver (OAC) et fermes de reproducteurs qui consommeront les aliments produits par l'unité d'aliments de bétail.

## Filiales de production et de distribution par pays

- **Congo** : SGMP (Société Grands Moulins du Phare) : production lancée fin 2019.
- **Cameroun** : CFC (Compagnie Fermière Camerounaise) : dont la production a commencé en 2021
- **Côte d'Ivoire** : CFI (Compagnie Fermière Ivoirienne) : production prévue fin 2023/2024.



# LES RISQUES EXTRA-FINANCIERS IDENTIFIÉS

## MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Chacun des trois pôles d'activités (viti-vinicole, boissons et agro-alimentaire) a mené un travail d'identification et d'évaluation des risques extra-financiers selon ses méthodes et son organisation managériale. Ceux-ci ont été consolidés pour l'ensemble de la Société COPAGEF afin de répondre à la directive européenne sur le reporting extra-financier (Déclaration de Performance Extra-Financière) et à la loi relative au devoir de vigilance. Le résultat final constitue une synthèse de ces travaux dont les résultats sont présentés lors des Comités organisés par pôle d'activité.

La construction de ces cartographies s'appuie sur une analyse documentaire interne (communications et questionnaires, audits, études d'impacts sociaux et environnementaux), externe (publications sectorielles, politiques des organisations interprofessionnelles viticoles, presse) et sur des référentiels internationaux (Global Reporting Initiative, ISO 26 000).

Pour le périmètre viti-vinicole (Société CASTEL FRERES et NICOLAS), le Comité de pilotage RSE a conservé les mêmes thématiques des enjeux et des risques inhérents au secteur hiérarchisés selon leur niveau d'impact sur la performance de l'entreprise et l'évolution de cet impact à l'horizon 2025.

Des séminaires de présentation des principes de l'évaluation de la cartographie des risques, des consultations des collaborateurs et des représentants du personnel ont permis aux filiales agro-alimentaires (Société SOMDIAA) de positionner chaque risque préalablement défini dans une matrice. Celle-ci prend en compte la probabilité d'occurrence et la sévérité de l'impact afin de définir un niveau de risque, sur une échelle allant de faible à extrême. Cet exercice a permis d'obtenir une matrice des principaux risques bruts présentée en Comité de Direction hiérarchisant ainsi les priorités d'anticipation, d'évitement ou de réduction les plus pertinentes. Chacune des filiales est appelée à réévaluer les risques qu'elle a identifiés l'année précédente, de manière à s'assurer de la pertinence de ses actions correctives mais également d'intégrer de nouveaux risques, le cas échéant.

À la suite de l'actualisation des risques extra-financiers identifiés pour le pôle des boissons en 2019 (Société BGI), les évaluations se sont poursuivies au sein des filiales en 2020 pour aboutir à une nouvelle consolidation des résultats début 2021. Dans un premier temps, les enjeux de la RSE, des obligations légales et les objectifs de l'évaluation de la cartographie des risques ont été présentés aux participants. Ensuite, des entretiens individuels ont été menés par les référents RSE auprès de la Direction Générale, les responsables ou les équipes des principaux départements et les représentants du personnel. Ces consultations se sont appuyées sur les notations faites en amont de la criticité (gravité et probabilité) et de la maîtrise des risques nets en matière de droits humains et libertés, de santé et sécurité au travail et d'environnement. La criticité, pondérée par le niveau de maîtrise de l'entreprise, permet d'obtenir le risque net encouru. Enfin, une présentation des résultats consolidés précède une dernière réunion de validation de la cartographie par le Comité de Direction de la filiale et marque le lancement des plans d'actions locaux dont le référent RSE assure le suivi.

Par ailleurs, l'évaluation d'une cartographie des risques par les filiales de la Société BGI intégrant les thèmes de la loi dite « Sapin 2 » du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, a été finalisée en 2019 et présentée au Comité Ethique. Celle-ci permet d'orienter le dispositif de Conformité de Copagef lancé en 2017.

En 2021, la pandémie de la COVID-19 a continué de s'imposer comme un risque affectant la situation socio-économique mondiale en causant une surmortalité de la population et une adaptation des modes de vie (fermeture de lieux publics, restrictions de déplacement, gestes barrières etc.). Ces évolutions ont déjà entraîné des conséquences sanitaires, sociales et économiques significatives pour les activités de la Société, pour ses employés et pour ses partenaires. Chaque pôle d'activité a mobilisé les directions des Ressources humaines et QHSE de ses filiales afin de répondre efficacement à cette crise sanitaire et d'accompagner leurs partenaires dans leurs efforts de réduction des risques de contamination.

## DESCRIPTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS IDENTIFIÉS

	Thématiques traitées	Périmètre
<b>Responsabilité sociale</b>	Santé et sécurité au travail : risques d'accidents du travail sur site ou sur route et de maladies professionnelles	Périmètre total
	Formations professionnelle et attractivité des métiers : risque de ne pas satisfaire les attentes des collaborateurs en matière de montée en compétences et risque d'une perte d'attractivité des emplois	
	Autres risques liés aux relations et conditions du travail : risque d'une mauvaise écoute des collaborateurs pouvant nuire aux conditions de travail (dialogue social, discriminations, politique salariale, durée du travail, harcèlement, protection sociale, égalité de traitement)	
<b>Responsabilité environnementale</b>	Agriculture raisonnée : risques de pollutions et d'appauvrissement des sols	Filières vitivinicole (CASTEL FRERES et NICOLAS) et agro-alimentaire (SOMDIAA)
	Persévérance de la biodiversité : risque de surexploitation des ressources menant à des pertes de la diversité biologique	Filières vitivinicole (CASTEL FRERES et NICOLAS) et agro-alimentaire (SOMDIAA)
	Gestion de l'eau et traitement des eaux usées : risques de prélèvement importants de la ressource en eau et de pollution due aux effluents non traités	Périmètre total
	Gestion des déchets et écoconception : risques de pollutions de l'environnement et de nuisance pour la biodiversité par une production excessive d'emballages et une mauvaise maîtrise de la fin de vie des déchets	
	Gestion des énergies et changements climatiques : risques d'un bilan énergétique défavorable et d'actions insuffisantes pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques	
<b>Responsabilité sociétale</b>	Dialogue avec les parties prenantes : risques de méconnaissance et de malentendus des attentes des parties prenantes externes	Périmètre total
	Ancrage auprès des communautés locales : risque d'inadéquation des actions de mécénat et de solidarité avec les attentes des parties prenantes	
	Qualité des produits : risque de défaillance dans la qualité des produits et de ne pas répondre aux attentes des consommateurs	
	Consommation responsable : risque de manque de prévention sur les conséquences d'une consommation abusive de produits alcoolisés et sucrés	Filières vitivinicole (CASTEL FRERES et NICOLAS) et boissons (BGI)
	Plan de vigilance : risque de non-conformités aux lois et aux règlements chez les partenaires commerciaux	Périmètre total

La description de ces risques est détaillée aux chapitres suivants, suivie des politiques, dispositifs ou actions qui y répondent et d'indicateurs permettant la mesure de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour la maîtrise de ces risques.





# ENJEUX DE RESPON- SABILITÉ

SOCIALE

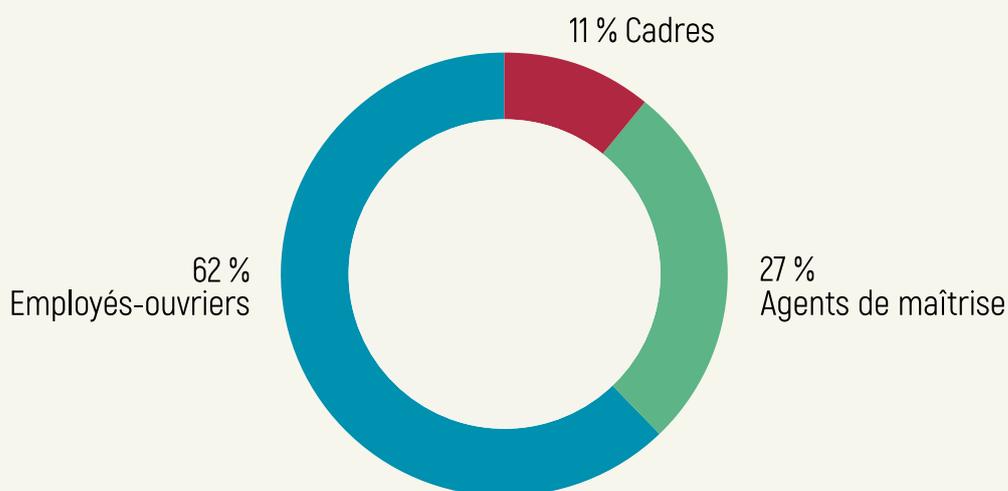
Effectif au 31 décembre	2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
<b>BGI</b>					
Employés permanents	13 732	12 197	12 242	<b>12 715</b>	<b>4 %</b>
Employés temporaires (intérimaires, journaliers)	-	6 812	5 757	<b>6 593</b>	<b>15 %</b>
<b>SOMDIAA</b>					
Employés permanents	3 865	3 917	3 829	<b>3 425</b>	<b>-11 %</b>
Employés temporaires (saisonniers)	6 740	6 920	6 642	<b>7 223</b>	<b>9 %</b>
<b>CASTEL FRERES et NICOLAS</b>					
Employés permanents	1 882	1 811	1 902	<b>1 868</b>	<b>-2 %</b>
Employés temporaires	-	-	188	<b>188</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>					
Employés permanents	19 479	17 925	17 973	<b>18 008</b>	<b>0 %</b>
Employés temporaires	6 740	13 732	12 587	<b>14 004</b>	<b>11 %</b>
<b>Effectif total</b>	<b>26 219</b>	<b>31 657</b>	<b>30 560</b>	<b>32 012</b>	<b>5 %</b>

Sur les exercices 2018 et 2019, le périmètre de l'effectif total n'était pas complet. A partir de l'exercice 2020, les employés temporaires des trois pôles d'activités sont inclus dans l'effectif total. Leurs statuts et durées de contrats varient en fonction des pôles d'activités : il s'agit d'employés intérimaires et journaliers au sein du pôle BGI et d'employés saisonniers au sein du pôle SOMDIAA.



## PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux Société BGI

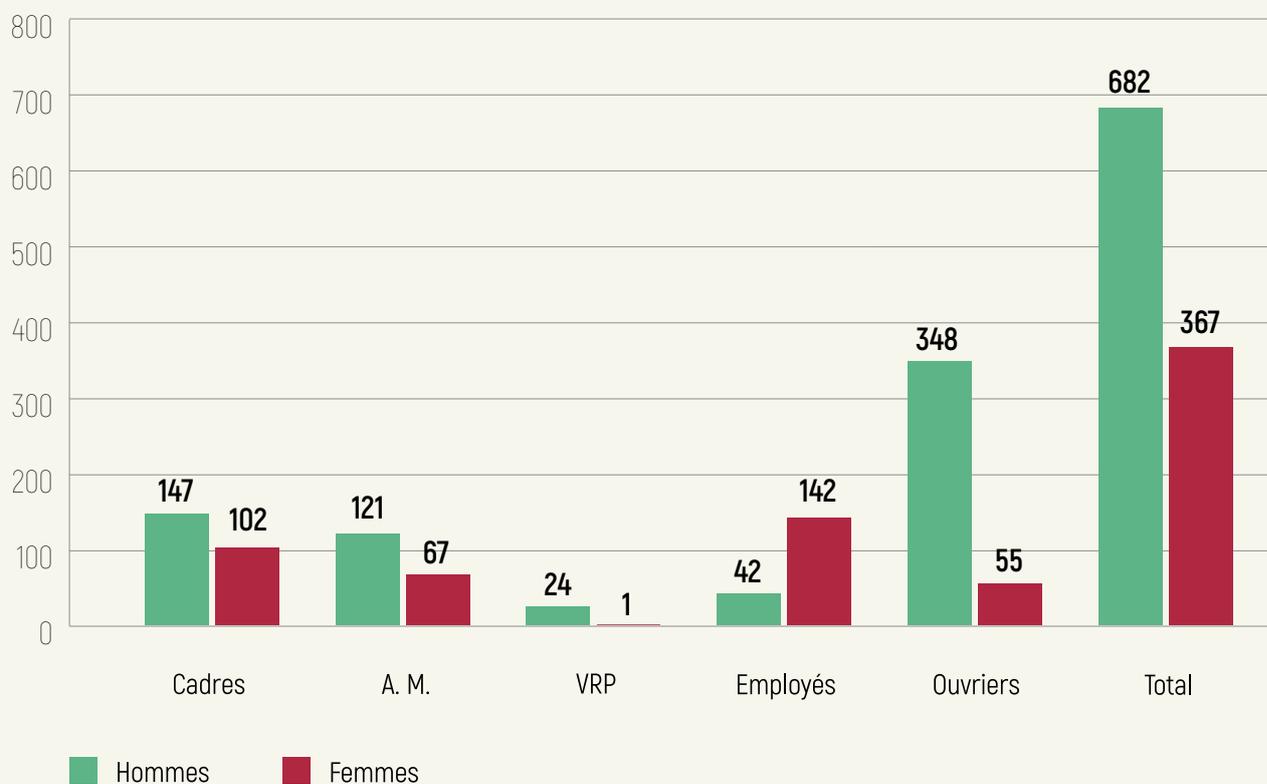




## PÔLE VITI-VINICOLE

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Effectif au 31 décembre		2019	2020	2021	Évolution
Index égalité salariale hommes/femmes	Castel	85/100	86/100	87/100	+1 %
	Nicolas	86/100	92/100	91/100	-1 %



Répartition de l'effectif Castel Frères (hors maisons de vins et hors filiales)

# PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

## DESCRIPTION DES RISQUES IDENTIFIÉS

**Le risque d'accident du travail** est évalué comme un risque significatif pour les activités de la Société Copagef, et plus particulièrement les accidents de trajet au sein du pôle BGI.

Les activités de production et de distribution de la Société comportent des facteurs de risques d'accidents du travail intrinsèques aux environnements agricoles et industriels. Les accidents sur site, majoritairement en usine ou dans les champs, sont d'origines diverses. Ils peuvent être causés par un manque de vigilance à l'usage d'équipements ou de produits dangereux, lors d'un travail en hauteur ou encore d'origine électrique. Dans les cas les plus graves, ceux-ci occasionnent des blessures corporelles et des arrêts de travail. Par la suite, la reprise du travail peut éventuellement être partielle ou à un poste aménagé.

**Les accidents de trajet** ont un niveau de risque élevé étant donné les activités de distribution et l'état des routes parfois défectueux dans les pays d'opération des activités de BGI et SOMDIAA. Il peut s'agir d'accidents entre le lieu de travail et le domicile ou le lieu de restauration, ainsi que d'accidents de trajet lors d'un déplacement professionnel.

**Les risques de maladies professionnelles** sont issus de l'exposition habituelle, plus ou moins prolongée, d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résultent des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Sans protection adéquate à des facteurs de risque identifiés, un employé est susceptible de développer certaines pathologies (troubles musculosquelettiques, cancers, intoxications, surdité, etc.). De plus, opérant au sein de plusieurs pays, les législations locales reconnaissent et répondent aux cas de maladies professionnelles de manière différenciée. Finalement, les risques liés à l'alcoolisme et au diabète causés par des abus de consommation de la part des employés sont également identifiés comme des risques probables.

Malgré une forte reprise du commerce international, les **risques socio-économiques et sanitaires de la pandémie de la COVID-19** se sont maintenus en 2021, notamment à la suite de nouveaux variants du virus (DELTA, OMICRON). Causant une surmortalité de la population, cette pandémie a imposé des restrictions strictes par l'adaptation des modes de vie (fermeture de lieux publics, restrictions de déplacement, gestes barrières etc.).

OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



## POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE



### PÔLE VITI-VINICOLE Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

CASTEL FRERES, NICOLAS et ses filiales ont toujours considéré comme une **priorité d'assurer la santé et la sécurité** de ses collaborateurs sur l'ensemble du périmètre d'activité.

La crise COVID-19 a renforcé cette prise de conscience sur la santé et la sécurité comme un incontournable. La gestion de la crise COVID-19 a été réalisée en respect des dispositions gouvernementales françaises et en anticipation avec la mise en place de process adaptés (isolement/information/gestion contacts etc.), d'équipements de protection (individuels ou collectifs), et d'une communication régulière vers l'ensemble des collaborateurs.

Au sein de chaque entité (établissements et maison de vins), **des réunions CSSCT** (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) axées strictement sur la santé et la sécurité des collaborateurs ont été mises en œuvre et un **DUER (Document Unique et d'Evaluation des Risques)** est réalisé avec entre autres :

- L'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les collaborateurs ;
- La vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;

- Le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information ;
- L'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel, par le biais d'enquêtes.

Des initiatives spécifiques en termes de **formations et sensibilisations** sont par ailleurs travaillées sur certaines entités :

- Formations sur les gestes et postures
- Sensibilisation autour de l'alcool responsable de même que le recrutement d'un infirmier Dans le cadre de la dynamique du plan de prévention, des formations régulières sont réalisées
- Secourisme, incendie, utilisation de produits dangereux, machines spécifiques, permis cariste/CACES
- L'exécution des diagnostics et audits périodiques internes
- L'intégration des aspects SST dans le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs

Chaque travailleur est doté d'un équipement de sécurité pour effectuer ses missions, équipement spécifique selon le poste de travail.

Par ailleurs, le Comité Social Economique (CSE) de chaque entité participe à la prise en charge d'une partie des licences et abonnements pour encourager ses employés à la pratique sportive.



### PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture

Société SOMDIAA

En 2021, au sein du pôle d'activité SOMDIAA, les actions de prévention des risques liés à la sécurité au travail se sont maintenues. Les accidents de travail avec arrêt ont été réduits de près de 18 %, passant de 686 en 2020 à 565 en 2021. Cette bonne évolution a été atteinte grâce à la continuité des efforts vis-à-vis du respect des mesures préventives et des consignes de travail, à l'instar du port des équipements de protection individuelle, complétée par des contrôles inopinés et réguliers au sein des filiales. Le taux de fréquence à, quant à lui, progressé de 21 en 2020 à 26 en 2021, ce qui engage le Groupe à poursuivre ses actions. Le contexte sanitaire imposant le respect des gestes barrières a également probablement joué sur une meilleure prise en compte de la problématique santé au travail.

Sur le plan de la santé au travail, les sociétés du pôle SOMDIAA disposent d'unités de soins dédiées, en fonction de leur contexte d'implantation géographique. Pour les sucreries, compte tenu de leur localisation en milieu rural, elles sont dotées de centres médicaux intégrés à l'exploitation au sein desquels exerce un personnel qualifié (médecin en propre ou vacataire, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers etc.).

En 2021, près de 200 soignants font partie des effectifs de SOMDIAA, chiffre stable vis-à-vis de l'exercice précédent. Ils ont réalisé 31 000 consultations médicales au profit des collaborateurs de la Société,

17 000 au profit de leurs ayants droits et 12 000 à destination des populations vivant en périphérie directe des différents sites. Les consultations sont en baisse par rapport à 2020 (81 950 vs. 60 058 en 2021).

Cette baisse a deux principales causes :

- Le départ de plus de 240 collaborateurs permanents chez SOSUCAM en juin 2021 et par ricochet leurs familles bénéficiaires,
- Les restrictions imposées par la COVID-19 entraînant une baisse générale des fréquentations des hôpitaux.

Au niveau du pôle SOMDIAA, des actions sont réalisées en faveur de la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives en filiales en faveur des collaborateurs, voire de leurs familles : tournoi de foot -dont au nom de la marque de sucre du Groupe-, marches sportives, stage de tennis, compétitions de molki notamment.

Au Siège du Groupe SOMDIAA, à Paris, au travers de l'association sportive dédiée, une salle de sport équipée est mise à disposition des collaborateurs.

Tous ces éléments permettent de favoriser la cohésion entre les équipes et de promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière.



## PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux  
Société BGI

**Premier pilier de sa Politique RSE**, la garantie de la sécurité de tout un chacun est un **engagement prioritaire pour l'ensemble des filiales du pôle BGI**.

L'assurance d'un environnement sain et sécurisé s'applique à la fois à tous les employés permanents et temporaires de la Société, ainsi qu'aux personnes extérieures présentes au sein des établissements de BGI et aux riverains proches des routes de distribution. Les départements locaux en charge de la Sécurité (QHSE ou équivalent) élaborent ainsi des politiques ou des dispositifs permettant d'identifier et de mettre en œuvre des **mesures de santé et de sécurité au travail** alignées aux directives de la politique RSE et répondant aux risques significatifs spécifiques des métiers et du contexte de chaque pays.

Dans un objectif d'atténuation et de réduction de ces risques de santé et de sécurité au travail, le pôle BGI et ses filiales ont donc poursuivi le contrôle de la bonne application de ces mesures en 2021, et plus particulièrement :

- Les formations et les sensibilisations à la sécurité et à la santé au travail, et notamment lorsque des dangers spécifiques sont identifiés (sécurité routière, conduite des chariots élévateurs, travail en hauteur, travail confiné, conduite défensive, premiers secours etc.) ;
- La disponibilité des équipements de protection individuelle et collective, et le contrôle de leur port et bon fonctionnement (masques, lunettes, chaussures, douches lave-yeux, extincteurs, signalétique, etc.) ;

- Les simulations d'incidents (déversements de produits chimiques, incendies etc.) ;
- Les visites médicales et la présence de personnel médicaux aux infirmeries ;
- Les contrôles de sobriété et le dépistage de maladies.

Mensuellement, les informations liées aux accidents du travail sont recensées par le pôle BGI avec un suivi du **taux de fréquence** et du **taux de gravité des accidents du travail avec arrêt**. Ce reporting détaillé permet une analyse plus approfondie : par type d'accident - sur site ou sur route - ; par catégorie d'employé - interne ou externe - ; et par lieu - site industriel, distribution, logistique, commercial, siège. Révisée en 2021, la **procédure de gestion des signalements** est également un outil supplémentaire afin de permettre aux employés d'alerter et de signaler plus efficacement des cas de non-conformités probables ou avérés et ainsi de prévenir les risques en matière de santé et de sécurité au travail.

En 2021, **11 nouveaux sites ont été certifiés ISO 45001 (Santé et Sécurité au Travail)**, ce qui porte à 20 le nombre total de sites certifiés soit 48 % du périmètre (hors la verrerie SOCAVER et les sites de production de vin). Les autres sites ont prévu des audits de certification en 2022 et en 2023. Enfin, en 2022, la filiale Camerounaise SABC a également prévu un **diagnostic Sécurité externe** afin d'améliorer la culture sécurité sur ses sites de production.

Dès 2020, des mesures ont été mises en place pour **faire face à la crise sanitaire collectivement** : plan de continuité des activités, plan de sûreté, mesures de protection et de sensibilisation renforcées sur site, accompagnement des points de vente pour sécuriser les lieux de consommation, ainsi que des soutiens financiers et matériels auprès d'hôpitaux et d'autres structures fragilisées. La SOLIBRA (Côte d'Ivoire) a également présenté sa méthode de lutte contre la propagation du virus - ML2D (Masque, Lavage des mains, 2M de distanciation, Désinfection) - au ministère de la Santé Ivoirien. Ces efforts se sont ainsi poursuivis en 2021 et certaines filiales ont lancé des **campagnes de vaccinations contre la Covid-19** auprès de leurs employés et des communautés locales.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DE RÉSULTAT

En 2021, **le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de travail baisse de 4 %** pour l'ensemble des pôles d'activités de la Société Copagef par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, avait résulté en une baisse des taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt pour les pôles SOMDIAA et CASTEL FRERES. En 2021, la reprise de l'activité a provoqué une nouvelle hausse de cet indicateur de respectivement 23 % et 12 %. La fréquence des accidents avec arrêt est toutefois inférieure à celle de 2018 pour SOMDIAA et à celle de 2019 pour CASTEL FRERES. A l'inverse, le taux de fréquence des accidents de BGI a augmenté en 2020 pour diminuer à nouveau en 2021 (-18 %).

Pour les années à venir, il s'agira d'être toujours plus exigeant en matière de santé et de sécurité au travail, auprès des employés permanents et externes à l'entreprise, et ainsi de tendre vers le zéro accident.

Taux de fréquence des accidents du travail par million d'heures	2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI	17,9	11,2	13,4	10,9	-18 %
SOMDIAA	28,3	24,1	21	25,8	23 %
CASTEL FRERES	34,6	28,1	20,9	23,3	12 %
<b>TOTAL</b>	-	17	17	16	-4 %

Taux de fréquence des accidents du travail = nombre d'accidents du travail avec arrêt X 1 000 000 / heures travaillées sur l'année

# ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN



## DESCRIPTION DES RISQUES IDENTIFIÉS

Opérant sur le secteur agro-industriel, les trois pôles d'activités de la Société Copagef requièrent de former et de retenir des profils de compétences techniques, de s'adapter aux évolutions technologiques en matière de process de production et d'informatique, de former à de nouveaux métiers et domaines de compétences, d'être en veille réglementaire et sectorielle permanente, et de réinventer l'offre de vente.

Les plans de formation doivent donc prendre en considération les besoins exprimés lors des entretiens annuels pour répondre efficacement aux

souhaits des employés interrogés et ainsi anticiper **le risque d'une offre de formation trop faible ou non adaptée**. Le faible taux de participation aux formations proposées et la rétention des employés formés sont également des points d'attention identifiés, ainsi que la transition vers des systèmes de formation en e-learning, notamment depuis la réduction des formations en présentiel et des déplacements due à la crise sanitaire.

De plus, les nouveaux enjeux de la filière viticole – comme l'automatisation renforcée de la production, la croissance des fonctions marketing, les connaissances linguistiques – nécessitent également de faire évoluer les métiers et les compétences des collaborateurs. La formation joue dans ce cadre un rôle majeur. La question du renouvellement des effectifs va se poser à moyen-long terme, à moins de renforcer l'attractivité des métiers. L'ouverture internationale, la technicité des métiers et l'importance de l'aspect marketing constituent autant d'atouts pour séduire de futurs candidats.

OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



## POLITIQUE ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE



### PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux  
Société BGI

Convaincu que les formations professionnelles constituent un enjeu fondamental du bon développement d'une entreprise par le renforcement des capacités de ses collaborateurs, l'offre de perspectives de carrière et l'attractivité des talents, le pôle BGI a inscrit le **besoin de montée en compétences** parmi les 6 piliers de sa politique RSE.

Dans le cadre de leur politique de gestion des ressources humaines, les filiales du pôle BGI mettent ainsi en œuvre leur **plan de formation annuel**. Au préalable de la validation de ces plans, des thèmes de formation et le public ciblé sont déterminés (industriel, RH, comptabilité, juridique et finance, sécurité, informatique etc.), les formateurs externes ou internes sont identifiés et le budget estimé. Les **entretiens annuels d'évaluation des compétences et de suivi des carrières** permettent également de définir les besoins de formations, et certaines filiales sensibilisent les responsables en charge de ces campagnes d'évaluations. Enfin, pour une montée en compétences réussie, **les évaluations de l'acquisition des compétences à la suite de chaque formation** sont identifiées comme une mesure essentielle.

L'élaboration et l'application effective de ces plans de formation sont contrôlées par la collecte de ces documents en central et le **reporting RSE** annuel. Depuis 2021, une remontée d'information mensuelle est également mise en place afin de suivre les heures de formation réalisées et le nombre de participants. Ce suivi comparatif permet de voir si les résultats correspondent aux objectifs d'heures de formation fixés par salarié.

Parmi les points d'amélioration identifiés afin de progresser sur la qualité et la quantité des formations proposées, des partenariats avec des centres de formation, des écoles et des universités, une offre de tutorat en interne et l'adaptation progressive au e-learning sont autant de pistes mises en œuvre ou étudiées par les responsables locaux des formations professionnelles. Ainsi, en 2021, le pôle BGI a collaboré avec l'Institut **UCAC-ICAM** (Douala, Cameroun) dans le but de réaliser des formations à distance auprès d'employés sur site et d'accompagner des étudiants en alternance présents en Centrafrique, au Sénégal et au Gabon. Il s'agit de formations aux métiers d'ingénierie et plus spécifiquement sur les thématiques de Maintenance, Méthode maintenance et Conditionnement.





## PÔLE VITI-VINICOLE

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Dans le cadre du maintien et développement des compétences des collaborateurs CASTEL, un programme de formation est réalisé annuellement sur chaque entité selon les enjeux établis par chaque organisation. Ce programme est structuré selon 2 axes :

- Programme initial : développer les compétences attendues au poste occupé par le collaborateur
- Programme continu : maintenir les compétences et en développer de nouvelles selon les évolutions des métiers

Ainsi des modules de formation portant sur des thèmes particuliers sont développés, s'ajoutant à l'école de formation Castel. Cette dernière a pour mission de renforcer régulièrement le niveau de compétences de la force de vente et des équipes du département Marketing.

Dans le but d'intégrer la RSE aux métiers de la filière viticole, les actions de sensibilisation sont ponctuellement mises en place : écoconception, formation à la norme ISO 26 000, mise en place d'une démarche RSE pour les Chefs d'Etablissements, etc.

Répondant à un risque identifié dans sa cartographie, le Comité de pilotage RSE de la filière viticole a créé un groupe de travail dédié à l'étude des facteurs d'attractivité des métiers du pôle d'activité. Ceci afin de mieux définir comment attirer les talents, valoriser et fidéliser les collaborateurs. Les nouveaux enjeux de la filière viticole – comme l'automatisation renforcée de la production, la croissance des fonctions marketing, les connaissances linguistiques nécessiteront de faire évoluer les métiers et les compétences des collaborateurs. Dans ce cadre, des réflexions sont en cours afin d'identifier les leviers d'amélioration de l'attractivité des métiers et ainsi accroître la fidélisation des collaborateurs.



## PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture

Société SOMDIAA

Les filiales du pôle SOMDIAA, ont poursuivi leurs démarches de développement des compétences. Chaque filiale définit sa politique de formation selon des objectifs opérationnels qui lui sont propres et établis par Département à travers un plan de formation qui peut être soit annuel, soit pluriannuel. Le Siège demande ainsi que chaque filiale dispose d'un plan de formation (composé en général de 3 types d'action de formation : adaptation au poste de travail, adaptation à l'évolution de l'emploi, actions de développement des compétences) construit sur la base des besoins en compétences constatés, ressortant notamment des évaluations annuelles et de la note d'orientation retranscrivant les axes à retenir. Retour à une dynamique d'avant Covid : une augmentation de 52 %, des formations réalisées est constatée pour l'année 2021, soit 46 569 heures de formations comparativement à 30 564 heures en 2020. Cependant, suite à la réduction des effectifs, on dénombre 3472 collaborateurs ayant effectué des formations en 2021 soit une baisse de 41 % par rapport à 2020.

Par ailleurs, les filiales de la Société ont accueilli 545 stagiaires et 57 apprentis au cours de l'année, données au global en hausse par rapport à 2020. L'accueil de stagiaires et d'apprentis permet à des jeunes en cours d'étude de découvrir le monde du travail et l'apprentissage d'un métier. C'est aussi un dispositif de captation de futures compétences. La SOSUCAM a poursuivi la mise en œuvre d'un projet de valorisation des compétences locales. Au travers de ses engagements pour un Développement Durable, ce projet vise à identifier les compétences disponibles au niveau local, lister les niches d'emploi disponibles en interne, accompagner les jeunes dans la formalisation de leurs candidatures et à assurer un suivi de qualité vis-à-vis de l'insertion des apprentis (en général pour une durée de 2 ans) sélectionnés pour intégrer le dispositif.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE ET DE RÉSULTAT

En 2021, ce sont **11 826 employés qui ont été formés** au sein des filiales de la Société Copagef, soit 4 % de plus que l'année précédente. Et, en moyenne, **chaque salarié a reçu 3,9 heures de formation** sur l'année 2021, soit 52 % de plus qu'en 2020. Malgré la réduction des restrictions liées à la crise sanitaire et le développement des formations à distance, les résultats des formations réalisées sont encore variables d'un pays à l'autre et, au global, ils n'ont pas retrouvé les niveaux de 2019. Les objectifs quantitatifs sont donc maintenus et renforcés pour cette année 2022.

Nombre d'employés formés	2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI	-	10 685	4 630	7 398	60 %
SOMDIAA	4 700	6 436	5 887	3 472	-41 %
CASTEL FRERES	-	428	804	956	19 %
Total	-	17 549	11 321	11 826	4 %

Heures de formations par salarié	2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI (1)	-	2,2	1,1	2,8	159 %
SOMDIAA	5,4	5,5	2,9	4,8	66 %
CASTEL FRERES	5,8	5,5	9	8	-16 %
<b>TOTAL</b>	-	5,4	2,6	3,9	52 %

Heures de formations par salarié = durée des formations sur l'année / effectif total

(1) Pour le pôle boissons (BGI), l'effectif des employés permanents est le dénominateur utilisé dans le calcul des heures de formations par salarié, soit 12 715 employés au 31 décembre 2021.

# ASSURER DES CONDITIONS ET DES RELATIONS DE TRAVAIL JUSTES ET PÉRENNES

## DESCRIPTION DES RISQUES IDENTIFIÉS

Les relations et les conditions de travail incluent des thématiques variées et dont les niveaux de risque sont spécifiques à chaque pôle d'activité et à chaque filiale. Les sujets suivants sont ainsi partiellement ou intégralement identifiés dans les cartographies des risques établies par chaque pôle d'activité, sans qu'ils constituent pour autant des risques significatifs à leurs évaluations.

- **Le dialogue social et la liberté d'association** : des instances de dialogue actives avec les représentants du personnel garantissent une meilleure prise en compte des problématiques liées aux conditions de travail et permettent d'anticiper les risques de grèves du personnel. Le droit pour les travailleurs de constituer des organisations de leur choix et de s'y affilier doit ainsi être assuré.
- **Les discriminations** : un comportement discriminatoire peut se produire à différentes étapes de la vie professionnelle (embauche, formation, salaire etc.) vis-à-vis du genre, des origines, de la religion, de l'âge ou de l'état de santé, ainsi que des opinions politiques ou syndicales d'un collaborateur.
- **L'égalité de traitement** : les conditions de traitement, les statuts et la protection sociale peuvent être différents entre les agents salariés et ceux en intérim ou en prestation, travaillant sur les mêmes sites. Des revendications sociales et une dégradation du climat social peuvent ainsi en résulter.
- **La politique salariale** : déterminante pour la motivation, la performance, l'engagement, la productivité et, in fine, les revenus, la politique salariale doit être équitable et éviter les écarts trop importants entre les plus hauts et les plus bas salaires.
- **La durée du travail** : la durée légale hebdomadaire de travail effectif des salariés à temps complet est fixée par la législation locale. Il s'agit d'une durée de référence, un seuil à partir duquel sont calculées les heures supplémentaires. Les systèmes de gestion du personnel doivent permettre de garantir que les quotas d'heures supplémentaires sont respectés, et que les heures travaillées soient toutes effectivement payées.
- **La protection sociale** : la protection sociale comprend l'accès aux soins médicaux et la garantie de revenu, en particulier pour les personnes âgées et en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de disparition du soutien de famille.
- **Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel** : le harcèlement moral se manifeste par des agissements répétés qui ont pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits du salarié au travail et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. Le harcèlement sexuel constitue un délit pénal si les faits sont commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions. Le salarié est, en outre, passible d'une sanction disciplinaire prise par l'employeur.

OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



## POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Le **Code de conduite**, et notamment l'article 15 « Respect des collaborateurs », est applicable à tous les pôles d'activité de la Société Copagef et mentionne **l'engagement de chacun et chacune pour le respect des droits humains et des droits fondamentaux** tels qu'établis dans les conventions internationales du travail. Par la formation des collaborateurs aux règles du Code de conduite, la Société s'attache ainsi à **promouvoir la diversité et à lutter contre les diverses formes de discriminations**. De plus, en cas de non-respect de ces principes, le collaborateur peut reporter ce comportement contraire aux règles du Code à son supérieur ou au référent éthique prêt à recevoir et à traiter ce signalement.

La procédure de **gestion des signalements** s'applique également à tous les pôles d'activité de la Société Copagef. Fin 2020, la révision de cette procédure par une refonte de la **plateforme en ligne** recevant les

signalements (<https://groupe-castel.gan-compliance.com>) et l'ouverture aux tiers, a permis de la rendre plus efficace et complémentaire aux autres voies de recours. Les alertes et signalements de non-conformités peuvent en effet être reçus par des **référents éthique et RSE**, ainsi que par le biais de **boîtes à signalements**.

Au sein de chaque filiale, le **règlement intérieur** et la **politique de gestion des ressources humaines** détaillent les principes de relations et de conditions du travail en s'appuyant sur les législations locales, et, lorsqu'applicables, une **convention collective** ou des **accords d'entreprise**. En effet, ces accords, ayant un impact sur la performance économique et les conditions du travail, peuvent préciser les modalités de sujets spécifiques tels que la grille salariale, la durée du travail ou l'organisation du dialogue social.



### PÔLE VITI-VINICOLE Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Depuis 2020, le pôle viti-vinicole applique l'obligation de publier **l'index égalité salariale hommes/femmes**. En 2021, les bons taux de 86/100 pour CASTEL FRERES et de 91/100 pour NICOLAS confirment une équité de traitement salarial au niveau des hommes et des femmes (> 75 points) Un dialogue régulier est réalisé au sein des établissements de groupe du fait des instances représentatives du personnel avec une accessibilité réelle aux données de l'entreprise.

Des réflexions sont en cours sur ces nouveaux éléments tels que :

- L'outil synergique permettant de **mesurer les risques de la discrimination**
- La passation du savoir et **l'intégration des jeunes**
- La gestion des risques sur le **harcèlement**



### PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux  
Société BGI

Les filiales du pôle BGI répondent à ces risques par des **mesures complémentaires** aux outils précédemment énoncés telles que :

- Des **formations** sur les techniques de management, de leadership et sur la gestion des conflits ;
- La **sensibilisation** à la tenue des évaluations annuelles des employés ;
- La revue des **grilles salariales** et la **pesée des postes** ;
- Un système de **pointage** (biométrie) et des contrôles des heures travaillées ;
- Le **contrôle des fiches de pointage** des intérimaires par le chef d'équipe et la société d'intérim.



### PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture  
Société SOMDIAA

Au sein du pôle SOMDIAA, le dialogue social est un axe intégré dans les engagements RSE de chaque filiale.

En 2021, **119 réunions** se sont tenues au global sur le périmètre entre les directions des filiales et les partenaires sociaux (soit une diminution de 23 % vis-à-vis de 2020) et **1 accord majeur** a été conclu à la **Sosucam**, à savoir le « **pacte social** », traditionnel accord d'avant la campagne sucrière.

## INDICATEUR DE RÉSULTAT

En 2021, **538 réunions** ont été tenues avec les partenaires sociaux pour l'ensemble des pôles d'activité de la Société Copagef, soit 18 % de plus que l'année précédente.

Nombre de réunions avec les partenaires sociaux	2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI	-	336	242	297	23 %
SOMDIAA	125	167	155	119	-23 %
CASTEL FRERES	-	61	60	122	103 %
<b>Total</b>	-	564	457	538	18 %





# ENJEUX DE RESPON- SABILITÉ

ENVIRONNEMENTALE

# FAVORISER UNE AGRICULTURE RAISONNÉE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ



## DESCRIPTION DES RISQUES IDENTIFIÉS

Dès 2013, le pôle d'activité SOMDIAA a formalisé ses ambitions sur la thématique de la durabilité agricole au travers de son engagement à poursuivre la mise en place d'une agriculture raisonnée. Ce pilier majeur du volet environnemental de sa Politique de Développement Durable a été renouvelé en 2020. Au-delà de cet engagement, SOMDIAA est convaincu que le raisonnement de ses pratiques agricoles est non seulement nécessaire pour maintenir le niveau

attendu de ses rendements et la fertilité de ses sols mais également obligatoire pour assurer la durabilité de ses périmètres agricoles.

L'engagement du pôle vitivinicole à certifier ses Châteaux et basculer ses marques vers des certifications environnementales s'est poursuivi en 2021. Il s'agit d'un engagement clé afin de maintenir une capacité d'adaptation et de développer des modes de production durables, assurer la pérennité du vignoble et de répondre aux attentes des consommateurs.

OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



15 VIE TERRESTRE



## POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE



### PÔLE VITI-VINICOLE

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Sur son activité viticole (Châteaux & Domaines CASTEL), avec le choix de la **certification TERRA VITIS** depuis plus de 10 ans mais aussi de la **certification environnementale HVE** (Haute Valeur Environnementale) en 2018, l'ensemble des 9 Châteaux ont mené des actions concrètes telles que :

- Arrêt des molécules CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) classés en catégories 1 et agriculture raisonnée
- Rationalisation de l'utilisation des engrais et des produits de protection de la plante
- Arrêt des herbicides (travail des sols, enherbement.), ce travail permet de détruire sélectivement les mauvaises herbes sans endommager les vignes et le sol.
- Recours à de la Stimulation de Défenses Naturelles des plantes qui est une stratégie permettant à la vigne de déclencher ses propres défenses à un niveau beaucoup plus élevé que celui obtenu naturellement, et ainsi de la rendre plus résistante face à différentes maladies et d'éviter les traitements.

L'objectif de cette stratégie d'agriculture raisonnée peut se résumer ainsi : le bon traitement, au bon moment, avec une juste dose. 3 des 9 Châteaux se lancent désormais vers **l'agriculture biologique** en commençant en 2021 leurs conversions. Cet engagement des Châteaux consolidé par l'obtention des certifications environnementales a été adopté par certaines des marques de la filière. Pour cela les partenaires vigneron sont accompagnés dans l'obtention de la certification Terra Vitis.

De même, les réseaux commerciaux spécialisés sur la grande distribution ont poussé ces deux démarches environnementales. Ainsi, en 2021, CASTEL a porté ces certifications avec la commercialisation de :

- 35 millions de cols (équivalent 75cL) labellisés TERRA VITIS (X2 vs 2020)
- 18 millions de cols (équivalent 75cL) certifiés HVE (X8 vs 2020)



## PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture

Société SOMDIAA

En 2021, 4 filiales du pôle d'activité SOMDIAA ont poursuivi leurs travaux préparatoires en vue de l'obtention de la **certification sociale et environnementale du sucre Bonsucro**, initiative à laquelle le pôle SOMDIAA est adhérente depuis 2017. Le contexte pandémique n'a pas rendu possible la mise en place d'un audit à blanc pour SARIS Congo et SUCAF-CI, les auditeurs n'ayant pas l'autorisation de voyager sur ces pays. Par ailleurs, 2020 et 2021 ont marqué une année charnière pour Bonsucro, qui a travaillé à la production d'une nouvelle version de sa norme dont les nouveaux critères sont attendus pour 2022. Sur cette base, les audits à blanc pourront être programmés sur 2022 / 2023 vis-à-vis de la SUCAF-CI et de la SARIS Congo, en fonction des calendriers des campagnes sucrières. Sur le secteur agro-industriel, SOMDIAA a très tôt identifié et compris que le raisonnement de ses pratiques agricoles était non seulement nécessaire pour maintenir le niveau attendu de ses rendements et la fertilité de ses sols mais également obligatoire pour assurer la durabilité de ses exploitations agricoles. Dès 2013, SOMDIAA a formalisé ses efforts sur la thématique de la durabilité agricole au travers de son engagement à poursuivre la mise en place d'une agriculture raisonnée, pilier majeur du volet environnemental de sa **politique de Développement Durable**, renouvelée fin 2020.

### Moins travailler les sols

Les équipes des services agronomiques des filiales sucrières s'emploient à la mise en place d'expérimentations plurielles visant à raisonner les pratiques agricoles. Sur certains des sites de production,

notamment au Cameroun, Gabon et Congo, les équipes tendent vers une réduction du travail du sol : l'objectif est de réduire les préparations de sol avant plantation à l'unique sous-solage (travail en profondeur visant à réduire la compaction et permettre une meilleure aération et infiltration de l'eau). Sur ces périmètres, ces pratiques ont démontré que les rendements pouvaient être maintenus à l'identique en supprimant l'étape du labour, permettant ainsi de maintenir la fertilité du sol en réduisant l'érosion hydrique.

### Le couvert végétal

Les filiales de la filière sucre utilisent également des plantes de couverture pour favoriser la reconstitution de la vie du sol et en améliorer la fertilité. Le couvert végétal permet :

- La fixation de l'azote grâce au recours à des légumineuses et la réduction jusqu'à 30 % de l'apport d'engrais chimique azoté sur les plantations ;
- L'augmentation de la teneur en matière organique ;
- L'amélioration de la structure du sol à travers l'enfouissement de la biomasse végétale des plantes de couverture et la réduction de la prolifération des mauvaises herbes via le développement rapide des plantes de couverture éliminant la nécessité du second déchaumage chimique (herbicides).

### Récolter « en vert »

Enfin, les directions agricoles tendent, lorsque les conditions le permettent, vers des récoltes dites « en vert » permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au brûlage des cannes à sucre, la réduction du recours aux herbicides via les pailles résiduelles restant sur les parcelles, l'érosion des sols et par extension, une meilleure protection des cours d'eau.

## INDICATEUR DE PERFORMANCE

En 2020, **100 % des 701,5 hectares** de vignobles français ont reçu la certification **Terra Vitis**. Débutée en 2009, la certification Terra Vitis est la signature des vigneron français qui respectent la nature, les hommes et les vins.

Part des superficies récoltées « en vert » [%]		2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
SOMDIAA	SUCAF Gabon	38	63	36	<b>43</b>	<b>19 %</b>
	SUCAF CI	33	35	45	<b>41</b>	<b>-11 %</b>

### Bien-être animal

La SMAG, filiale gabonaise du pôle SOMDIAA, dispose d'un élevage de poules pondeuses en vue d'approvisionner le marché gabonais en œufs. La question du bien-être animal devient progressivement un sujet d'attention pour la Direction Générale. De manière à s'améliorer sur cette thématique, la SMAG a souhaité travailler dans un premier temps sur deux des cinq libertés pour le bien-être animal telles que définies par l'Organisation mondiale de la santé animale à savoir l'absence de faim, de soif et de malnutrition et l'absence de douleur, de lésions et de maladie.

L'élevage de la SMAG est conçu de telle manière à ce que les poules soient élevées avec la lumière du jour, qu'elles disposent d'une inspection quotidienne et soient nourries avec des aliments de qualité, qui sont contrôlés en amont au travers d'un plan de contrôle dédié. Les fientes sont évacuées régulièrement des bâtiments, ce qui permet de réduire l'inconfort des pondeuses. Enfin, un programme de prophylaxie est établi, avec notamment la visite régulière de vétérinaires pour suivre l'état de santé de l'élevage.

### DESCRIPTION DES RISQUES IDENTIFIÉS

La protection de la biodiversité est une thématique majeure pour le pôle agro-industriel de la Société COPAGEF. Dans le cadre des activités de la filière sucre, le pôle d'activité SOMDIAA s'attache à réduire les impacts associés à la valorisation de ses baux emphytéotiques au travers de la mise en œuvre des plans de gestion environnemental et social de son périmètre sucrier, intégrant systématiquement des actions de préservation de la biodiversité. Ces actions sont complétées par des initiatives de reboisement. Les paysages viticoles constituent un important réservoir de biodiversité. Le pôle d'activité veille ainsi à contribuer à la biodiversité en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires pour éviter une détérioration de l'écosystème. Une intégration paysagère est respectée au sein de ses établissements de production afin d'obtenir des bâtiments adaptés au paysage local.

OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ASSOCIÉS



## POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE



### PÔLE VITI-VINICOLE

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

La politique de Conservation de l'Environnement du pôle viti-vinicole vise à favoriser la biodiversité au sein de ses établissements et Châteaux et à ne pas perturber l'écosystème. Les bâtiments sont conçus et aménagés en harmonie avec les pratiques du territoire : la préservation de la biodiversité et le respect du patrimoine. La flore aux abords de l'entreprise est entretenue, la conservation de zones vertes est poursuivie et une toiture végétalisée a été installée au siège social à Bordeaux.

Au sein des Châteaux, le développement de la biodiversité est favorisé par le maintien d'un écosystème viticole vivant : l'installation de ruches au sein d'une propriété, la mise en place de haies protectrices, l'élevage de chevaux au sein de plusieurs propriétés,

les jachères fleuries, les parcelles fleuries et enherbées, la pluri-culture avec du maïs ou de la luzerne. Au château Montlabert, chaque automne, des semis de céréales (orge, blé, seigle...) sont installés entre les rangs de vignes. Profitant de l'humidité du climat bordelais, les semis poussent pendant tout l'hiver et le printemps, permettant de concurrencer la vigueur de la vigne, tout en enrichissant le sol d'azote. Dès la fin du printemps, le sol est travaillé et l'enherbement détruit, à l'aide d'une décaillonneuse mécanique, sans aucun recours au désherbage chimique. Dans l'objectif d'encourager la diversité de la flore et de la faune, 4,5 hectares du Château Tour Prignac sont mis en jachères fleuries, abritant plusieurs ruches d'abeilles. Des rangées de haies, plantées en 2015 et en 2018 en bordure du ruisseau et de la propriété remplissent la même fonction.



### PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture

Société SOMDIAA

Dans le cadre de son projet d'extension de superficies de cannes à sucre et conformément à la législation ivoirienne, la SUCAF-CI a réalisé une Etude d'impact environnemental et social (EIES) en 2017. Cette étude a permis d'évaluer l'état initial de la flore et de la végétation. La préservation de la biodiversité sur le site et sa zone d'emprise est recommandée. Cette recommandation fait partie intégrante du Plan de gestion environnemental et social (PGES) résultant de l'étude.

La SUCAF-CI a ainsi décidé la création de deux zones de compensation écologique pour sauvegarder les espèces à statut particulier et à haute valeur de conservation ainsi que leurs habitats ou biotopes. Les deux zones sont localisées dans l'emprise de son bail emphytéotique concédé par l'Etat ivoirien. Elles couvrent une superficie totale de 120 hectares.

En 2019, deux études conduites avec l'appui technique de l'équipe du laboratoire de botanique de l'Université Félix Houphouët Boigny avaient été menées : une étude floristique et une étude de la richesse et de la diversité faunique. Elles avaient permis de recenser

plus de 150 espèces végétales dont 10 espèces à statut particulier, rare ou menacé d'extinction, ainsi que 53 espèces d'oiseaux et une quarantaine d'espèces de mammifères. De manière à s'assurer de la protection de ces espèces vis-à-vis de l'influence anthropique et les efforts de sensibilisation des populations riveraines, une clôture entourant la zone de conservation avait été installée.

La SUCAF CI travaille désormais à la mise en place d'un parcours botanique permettant aux visiteurs de découvrir les espèces qui ont été sauvegardées. La gestion et la sécurisation de ces zones de préservation de la biodiversité sont assurées avec l'appui des communautés locales.

La SUCAF-CI entend poursuivre ses démarches de protection de la biodiversité en intégrant l'aspect culturel au travers de la protection de certains bois sacrés situés aux abords de ses sites sucriers. Par ailleurs, plusieurs filiales poursuivent leurs efforts pour le reboisement, comme la société SARIS Congo qui contribue chaque année à la journée nationale de l'arbre, fixée le 6 novembre. En 2021, malgré le contexte sanitaire, 1 800 plants d'eucalyptus ainsi que 1 200 plants de teks ont été plantés sur une superficie de 3,45 hectares.

# ◀ LIMITER L'EMPREINTE CARBONE DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

## DESCRIPTION DES RISQUES IDENTIFIÉS

Au sein de la Société Copagef, les sites de production agricole et industrielle ont des besoins importants en énergie afin d'alimenter les installations et d'assurer leurs missions. Ces consommations énergétiques (électricité, gasoil, gaz naturel, GPL, fioul) sont des variables suivies de près d'autant plus qu'elles déterminent le bilan carbone (scopes 1 & 2), c'est-à-dire les gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère dans le cadre des process de production. Les enjeux de gestion de l'énergie associent donc à la fois un **risque de pénurie de ressources énergétiques finies et épuisables**, et un **risque d'aggravement des changements climatiques** compte tenu du potentiel de réchauffement global des gaz à effet de serre.

Les pratiques d'efficacité énergétique et l'orientation vers des sources d'approvisionnement en énergies propres et renouvelables sont ainsi encouragées. Une grande partie de l'énergie consommée par la filière sucrière est d'ailleurs produite par biomasse, c'est-à-dire par la valorisation de résidus du procédé de traitement de la canne à sucre (bagasse).



OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS

7

ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



13

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



## POLITIQUES ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE



### PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux  
Société BGI

Pilier de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (2019), la gestion de l'énergie est un axe majeur de l'engagement du pôle BGI et de ses Filiales pour la préservation de l'environnement. Afin de faciliter cette démarche, **48 % des sites de production ont mis en place un système de management environnemental** répondant à la norme ISO 14001, soit deux nouveaux sites certifiés en 2021. Les autres sites ont prévu ces audits de certification en 2022 et en 2023.

L'évolution des ratios des principaux postes consommateurs d'énergie (froid, air comprimé et lignes de conditionnement) est suivie de manière hebdoma-

daire depuis le déploiement de **l'outil informatique « My Energy »**. Ce pilotage en temps réel permet de faciliter les animations en identifiant les potentiels d'amélioration les plus prometteurs et en y répondant dans les meilleurs délais. Des **auto-évaluations TOP 10 Energie** sous forme de check-list sont également réalisées sur une base volontaire.

Enfin, la filiale sénégalaise SOBOA poursuit l'application des recommandations de son **contrat de performance énergétique** avec le fournisseur Green Yellow, signé en 2019. Les investissements d'éclairage à LED et de la récupération d'énergies sur les fumées de la chaudière permettent ainsi des réductions des ratios énergétiques.



### PÔLE VITI-VINICOLE

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

La partie viticole des activités de la Société s'emploie également à développer des projets favorisant les économies d'énergie. Réduire son empreinte environnementale signifie également réduire la consommation d'énergie, et l'électricité et le gaz naturel sont les principales ressources énergétiques du pôle Vin. Une commission d'achat des énergies créée en 2021 permet de centraliser l'achat d'énergie et d'avoir un suivi régulier du marché avec l'intégration au contrat d'une part d'énergie verte. Concernant les châteaux, celui de LORT utilise une chaudière à biomasse alimentée par les sarments de vigne pour fabriquer du chaud pour l'ensemble de la propriété. De plus, une toiture photovoltaïque sur la propriété lui accorde une autonomie énergétique.

Au sein des établissements du pôle viticole, des audits énergétiques prévus en 2021 mais reportés en 2022 que sont :

- Les audits énergétiques obligatoires ;
- La certification ISO 50001 choisie par 2 établissements de production acteront un tournant dans la prise en compte des équipements énergivores et les moyens d'y remédier.



## PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture  
Société SOMDIAA

Au sein du pôle d'activité sucrière SOMDIAA, les filiales sont mobilisées afin de réduire leur recours aux énergies fossiles, que ce soit par groupe électrogène ou par des achats aux réseaux publics nationaux. L'industrie sucrière de la canne à sucre est basée sur un procédé performant générant une énergie renouvelable à partir des coproduits de la canne. La bagasse, résidu fibreux issu du broyage de la canne à sucre, est revalorisée et permet d'assurer la fourniture en énergie thermique et électrique des usines, des bureaux, des cités d'habitation et d'un certain nombre de villages et d'installations d'irrigation pendant les campagnes sucrières. Sur certains

sites, un solde positif en fin de période de production permet de poursuivre la génération d'énergie électrique à partir de bagasse en inter campagne. Les filiales réalisent régulièrement des investissements pour mettre en œuvre des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique de leurs sites industriels. Au cours des campagnes 2019/2020, les usines sucrières du pôle ont fonctionné en autonomie énergétique à 90 % à partir de leur propre production énergétique, irrigation incluse. Plus de 6,152 millions de GJ ont été générés par les sucreries à partir de la biomasse, soit une augmentation de 20 % vis-à-vis des campagnes précédentes. Pendant ces périodes, le recours aux énergies fossiles est donc extrêmement réduit. Enfin, les entités du pôle SOMDIAA ont consommé 18 989 m<sup>3</sup> de carburants sur la période, soit une réduction de 3,9 % vis-à-vis de 2020.

## INDICATEUR DE PERFORMANCE ET DE RÉSULTAT

La production totale, en augmentation de 10 %, a nécessité une consommation de **3 283 312 MWh** en 2021, soit **7 % de plus** qu'en 2020. Le ratio énergétique de BGI est ainsi resté stable pour atteindre **31 kWh par HI produit** en 2021. Et le périmètre du pôle CASTEL FRÈRES a été élargi en 2021 (sites de Castel St Omer et Castel Pierrefeu intégrés), ce qui explique les écarts observés.

		2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
<b>Consommation énergétique (MWh)</b>						
<b>BGI</b>	Périmètre réduit	1 179 026	1 065 386	1 058 660	-	-
	Périmètre total	-	1 201 901	1 198 597	<b>1 291 966</b>	<b>8 %</b>
<b>SOMDIAA</b>		1 154 733	1 694 135	1 828 537	<b>1 941 465</b>	<b>6 %</b>
<b>CASTEL FRÈRES</b>		40 726	40 527	37 575	<b>49 881</b>	<b>33 %</b>
<b>TOTAL</b>	Périmètre réduit	<b>2 374 485</b>	<b>2 800 048</b>	<b>2 924 772</b>	-	-
	Périmètre total	-	<b>2 936 563</b>	<b>3 064 709</b>	<b>3 283 312</b>	<b>7 %</b>

Ratios énergétiques (KwH/Hi)		2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI	Périmètre réduit	43	38	37	-	-
	Périmètre total	-	32	30	30	0 %
CASTEL FRÈRES		12,7	12,3	12,5	15	20 %

Les émissions de gaz à effet de serre produites par les trois pôles d'activité de la Société Copagef sont estimées à l'aide d'un **bilan carbone exprimé en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**. Il s'agit des niveaux de **scopes 1 et 2**, c'est-à-dire les émissions directement liées à la fabrication des produits et une partie des émissions indirectes, celles liées à la consommation d'énergies nécessaire à la fabrication du produit. Le scope 3, comprenant les autres émissions indirectes en amont et en aval de l'activité même (acheminement des matières premières, distribution des produits, destruction des déchets etc.), est donc actuellement exclu du bilan carbone.

Pour le calcul du bilan carbone sur l'exercice 2021, le facteur d'émission du GPL et les facteurs d'émissions des consommations électriques de certains pays

ont été actualisés. Au total, **493 652 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>** ont été émises, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. Par unité de production, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 4 % pour le pôle BGI en 2021, soit **9,2 Kg éq. CO<sub>2</sub> par HI produit**.

A noter sur le périmètre du pôle CASTEL FRERES en 2021 qu'il a été élargi (sites de Castel St Omer et Castel Pierre Feu intégrés) et qu'il a été ajouté les éléments de gaz à effet de serre liés aux transports internes (Sources mobiles à moteur thermique), ce qui explique les variations observées.

Bilan carbone (Tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )		2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI	Périmètre réduit	375 095	337 513	332 088	-	-
	Périmètre total	-	384 708	378 908	399 714	5 %
SOMDIAA		-	128 226	90 183	86 702	-4 %
CASTEL FRÈRES		5 946	5 696	5 618	7 236 (2)	346 %
TOTAL	Périmètre réduit	381 041	471 435	427 889	-	-
	Périmètre total	-	518 630	470 712	493 652	5 %

Emissions de GES par unité de production (Kg équivalent CO <sub>2</sub> /HI)		2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI		13,7 (1)	10,1	9,7	9,2	-4 %
CASTEL FRERES		1,8	1,7	0,5	2,4 (2)	344 %

(1) Le périmètre du pôle BGI était réduit en 2018

(2) Le périmètre du pôle CASTEL FRERES a été élargi en 2021 : sites de Castel St Omer et Castel Pierre Feu intégrés) + ajout des éléments de gaz à effet de serre liés aux transports internes (Sources mobiles à moteur thermique)

# MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS EN EAU ET TRAITER LES EFFLUENTS

## DESCRIPTION DES RISQUES IDENTIFIÉS

Les activités de production agricole et industrielle sont très consommatrices en eau, et **l'approvisionnement en eau salubre peut être rare et fragile**, notamment dans les régions soumises à un stress hydrique. Elle est donc à préserver et à protéger en bonne intelligence avec l'environnement humain et naturel.

La filière sucrière, dans sa partie agricole, dépend entièrement de la ressource en eau, qui est donc un sujet d'importance majeure pour le pôle SOMDIAA. La culture de la canne à sucre se fait soit en pluvial soit avec l'appui de matériel d'irrigation. Dans les deux cas, les Filiales agricoles sont particulièrement attentives à la maîtrise des consommations d'eau.

Par ailleurs, des défaillances dans les systèmes de traitement des eaux résiduaires issues des process industriels ou une absence de traitement entraînent un **risque de pollution du milieu récepteur** (eau, sol, sous-sol, villes). Outre les problèmes de pollution, cette situation peut induire des situations de non-conformités réglementaires par le non-respect d'exigences environnementales locales ou internationales.



OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



14 VIE AQUATIQUE



## POLITIQUE ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE



### PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux  
Société BGI

Au sein du pôle d'activités BGI, la réduction de la consommation en eau et le traitement des effluents figurent parmi les engagements de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise communiquée en 2019. Afin de faciliter cette démarche, **48 % des sites de production ont mis en place un système de management environnemental** répondant à la norme ISO 14001, soit deux nouveaux sites certifiés en 2021. Les autres sites ont prévu ces audits de certification en 2022 et en 2023.

Progressivement, chaque site de production a développé des **animations hebdomadaires** sur la thématique de la gestion de l'eau afin de déceler rapidement les consommations excessives en eau et de réaliser les mesures adaptées aussitôt. Le suivi de l'évolution des ratios des principales machines consommatrices d'eau, comme les laveuses-bouteilles et les pasteurisateurs, est mis en œuvre par le biais de **l'outil informatique « My Energy »** développé

pour répondre aux besoins spécifiques des sites de production et ainsi faciliter l'analyse et la résolution des écarts identifiés. L'outil est installé sur tous les sites, à l'exception des sites de production en Tunisie, et des objectifs de réduction des consommations sont définis par site.

Des **stations de traitement des eaux usées** sont actuellement installées sur une bonne partie des sites de production du pôle BGI et des investissements ont été effectués pour **équiper davantage de sites** (Bénin, Cameroun et Côte d'Ivoire). En parallèle, là où l'installation de stations d'épuration est à l'étude, la Société et ses filiales se sont engagées à mettre en œuvre des **traitements à minima**, à savoir la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, le dégrillage, le dégraissage, l'égalisation et les mesures réglementaires (débit, pH, température, DCO et DBO). En 2021, un webinaire sur les **bonnes pratiques de maîtrise des eaux usées** a été suivi par les directeurs usine, technique et QHSE des Filiales.



### PÔLE VITI-VINICOLE

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Les établissements du pôle viti-vinicole, comme les propriétés, limitent leurs consommations d'eau au quotidien et la réutilisent, autant que faire se peut, dans toutes les étapes de production, tout en préservant la qualité du produit final. En 2021, le ratio d'eau est à 1.13 (Hl d'eau par hl de vin).

Pour gérer au mieux les eaux résiduaires viticoles et phytosanitaires au sein des activités du pôle, les stations d'épuration communales sont utilisées et de plus en plus de propriétés installent leur propre station.

Par exemple, à l'établissement La Chapelle-Heulin, la station de traitement des effluents par méthanisation permet de rejeter des effluents 10 fois inférieurs aux seuils légaux. De plus, au sein de tous les établissements des techniques de filtration des vins permettant de diminuer considérablement la pollution des rejets en remplaçant par exemple la filtration frontale classique par des filtres tangentiels.



## PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture  
Société SOMDIAA

Chaque filiale détermine sa propre politique de gestion de l'eau, en fonction de sa situation géographique, des contraintes locales en termes d'approvisionnement, de stress hydrique et, pour les périmètres irrigués, en fonction des matériels installés. L'objectif reste avant tout la maîtrise des consommations d'eau et l'apport de la quantité strictement nécessaire à la bonne croissance des cannes. Pour la filière sucre, on distingue les utilisations d'eau pour la partie alimentation des usines et pour la partie irrigation des plantations. La canne contenant environ 70 % d'eau apporte de l'eau à l'usine. Exceptée la partie qui repart avec la bagasse humide, le solde évaporé lors du procédé est récupéré dans les eaux de condenseurs. En complément du procédé sucrier d'extraction du sucre, un lavage des cannes peut être opéré selon les périodes. En période sèche, les cannes sont normalement peu chargées de sable ou terre et ne sont donc pas lavées. En revanche, dès que les pluies arrivent, il faut laver ces cannes du sable emmené avec les chargements. Ce volume dépend des sites, des moyens mis en œuvre pour la récolte et bien entendu de la durée de la campagne. Des études sur la gestion de l'eau des usines visent à réduire autant que possible ces intrants, par exemple en recyclant des eaux de process peu chargées.

Sur tous les périmètres irrigués, l'aspersion se fait majoritairement au moyen de pivots sur des parcelles circulaires permettant une application raisonnée de l'eau sur les champs en tenant compte du stade de développement et des conditions climatiques (mesures décadaires de l'évapotranspiration). Afin de limiter les consommations d'eau et d'énergie, les périmètres sont pilotés par bilan hydrique. C'est-à-dire une balance en eau qui permet pour une parcelle donnée, de faire la part entre l'eau disponible dans le sol, les apports en eau par la pluie, l'irrigation (les entrées) et la consommation faite par la plante par évapotranspiration (les sorties). Pour augmenter

l'efficacité de l'irrigation et limiter les pertes, des actions sont engagées afin de convertir les réseaux de surface en réseau enterré, et équiper les pivots et rampes de régulateurs de pression. De même, les anciens systèmes d'irrigation, souvent peu efficaces en termes d'énergie et de consommation d'eau, sont progressivement remplacés par des systèmes pivots ou goutte à goutte. Un programme de surveillance par satellite de l'efficacité de l'irrigation « E-Leaf » est en cours de validation à SUCAF-CI.

Depuis fin 2019, l'ensemble des filiales de la filière sucre ont été invitées à réduire leurs débits actuels au travers de diverses études lancées en 2020 portant notamment sur les possibilités de recyclage, l'optimisation des pompages et l'amélioration des étapes du process les plus consommatrices en eau. Une fois cette phase d'étude achevée, des solutions de traitements adaptés à la réutilisation des eaux en épandage seront testées.

Certaines usines du pôle SOMDIAA (SARIS, SUCAF CI et SOSUCAM) ont lancé des projets d'épuration des eaux rejetées en vue de les récupérer pour usage en irrigation.

Pour la filière farine, le procédé est dit « sec ». Il est très peu consommateur d'eau. Après l'étape du nettoyage du blé, vient l'étape du conditionnement pendant lequel un mouillage des blés est réalisé de manière à ramollir son enveloppe afin de faciliter la séparation des enveloppes et de l'amande. Il est ensuite convoyé dans un silo de repos avant d'être transféré au moulin pour le broyage et le tamisage. Pour la filière élevage, les consommations sont minimes. Elles sont liées à l'abreuvement des poules et aux activités de nettoyage des différents espaces.

## INDICATEUR DE PERFORMANCE ET DE RÉSULTAT

En 2021, les sites de production de Copagef ont consommé **201,6 millions de m<sup>3</sup>** d'eau pour assurer leurs activités, soit une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente.

Les sites du pôle d'activité BGI ont consommé **4 litres d'eau par litre produit** en 2021, toutes boissons confondues (bières, boissons gazeuse et eaux), soit une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Le ratio d'eau de CASTEL FRÈRES a quant à lui

augmenté de 6 % sur un périmètre élargi (sites Castel St Omer et Castel Pierrefeu intégrés en 2021), soit **1,13 litre d'eau consommé par litre de vin produit**.

Enfin, **le ratio d'eaux usées non traitées par litre produit a diminué de 28 %** en 2021 en passant de 2,5 à 1,8 L/L. Comme expliqué dans la partie précédente, trois Filiales ont alloué un budget pour l'installation de nouvelles stations et des traitements à minima sont opérés sur les sites de production dépourvu de station en parallèle d'études de nouvelles installations.

Consommation en eau (millions de m <sup>3</sup> )		2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI	Périmètre réduit	17,3	14,7	14,2	-	-
	Périmètre total	-	16,5	16,1	17,1	7 %
SOMDIAA		154,1	153,6	187,5	184	-2 %
CASTEL FRÈRES		0,33	0,26	0,32	0,37	17 %
TOTAL	Périmètre réduit	171,7	168,6	202	-	-
	Périmètre total	-	170,4	203,9	201,6	-1 %

Ratio eau (L/L ou L/Kg)		2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI	Périmètre réduit	6,3	5,2	4,9	-	-
		-	4,3	4,1	4	-3 %
CASTEL FRÈRES		1	0,8	1	1,1	6 %

Ratio eaux usées non traitées par litre produit (L/L)		2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI		3,5	3	2,5	1,8	-28 %

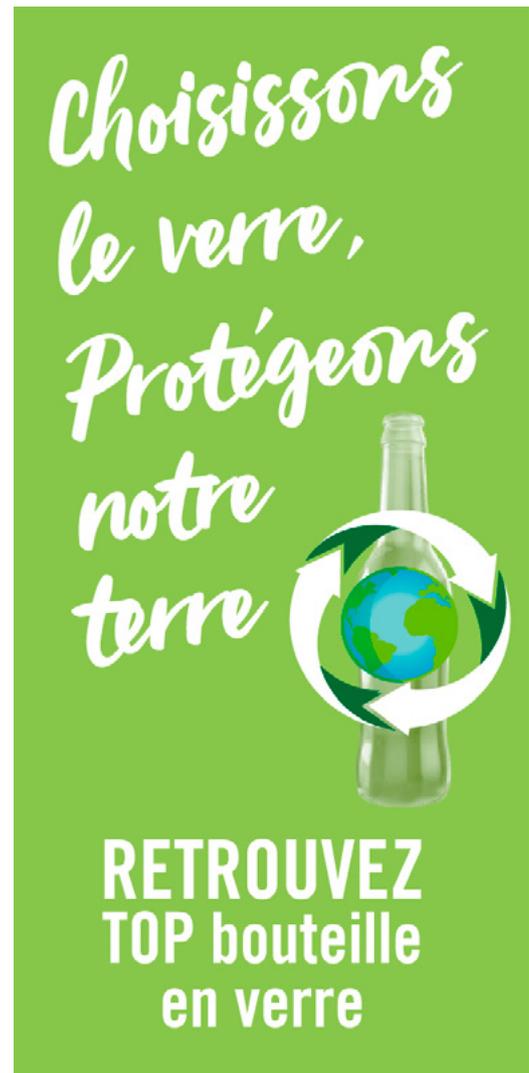
# ● RÉDUIRE LES DÉCHETS ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## DESCRIPTION DES RISQUES IDENTIFIÉS

En tant qu'acteur économique majeur dans l'industrie des boissons et de l'agro-alimentaire, les activités de la Société Copagef sont génératrices de différents types de déchets causant un **risque de pollution pour l'environnement** et constituant un **facteur de nuisances pour la biodiversité** si la fin de vie de ces déchets n'est pas maîtrisée.

Les déchets générés par les activités des Filiales sont nombreux et divers, et la plupart d'entre eux constituent des matières premières «secondaires» valorisables en agriculture ou dans l'industrie (bagasse, mélasse, écumes, drêche, palettes, huiles, etc.). Les entités locales implantées en Afrique ont impulsé différentes expérimentations de valorisation de ces matières solides, boueuses ou liquides. Toutefois, faute principalement à l'absence de filières et de professionnels de la récupération, du recyclage et du traitement des déchets, ceux-ci ne sont pas tous entièrement ni correctement évacués, notamment les déchets plastiques dont les coûts de transformation sont significatifs.

De plus, afin de garantir la qualité et la protection des produits pendant le transport, et d'assurer leur bonne présentation, les produits commercialisés nécessitent un conditionnement adapté. L'emballage est ainsi un support d'information répondant à des normes de sécurité des denrées alimentaires. Ces fonctions essentielles sont donc à préserver tout en intégrant les enjeux de réduction des impacts sur l'environnement dès la conception de l'emballage.



OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



## POLITIQUE ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE



### PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux  
Société BGI

Au sein du pôle d'activités BGI, la réduction de la Inscrite dans la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise du pôle BGI, la gestion des déchets de production et d'emballages a pour objectif de réduire leur impact environnemental et de soutenir le développement d'une économie circulaire au travers d'une revalorisation ou d'un réemploi des matières. Une grande partie des déchets produits sur les sites sont **valorisés sur le site même** ou par une autre entité du pôle d'activité (le groisil est envoyé aux verreries, les casiers usés sont broyés et réutilisés pour fabriquer de nouveaux casiers, le réemploi de palettes, de sacs, de bidons etc.), ou par le biais de **partenaires extérieurs** (la drêche issue des céréales pour l'alimentation du bétail, la ferraille, l'huile de vidange, le carton, le papier etc.).

Concernant les déchets d'emballages des boissons, le **verre consigné** permet de réduire considérablement les déchets produits pour cette filière. La consigne débute avec la récupération des bouteilles en verre chez les clients. Elles sont ensuite lavées, puis inspectées par des caméras permettant de détecter les défauts (bouteille ébréchée, fêlée, etc.), pour enfin être réutilisées comme contenant. Près de 3/4 des bouteilles commercialisées par les sites du pôle BGI sont en verre, un matériau réutilisable en moyenne 30 fois. Afin de promouvoir le choix du verre consigné, des supports de communication ont été diffusés aux Filiales souhaitant mettre en place une **campagne de sensibilisation**.

Les déchets **non valorisés** pour la filière des bières, des boissons gazeuses et des eaux, comprennent tous types de déchets produits sur site et envoyés en décharge. Quant aux **déchets plastiques** provenant des emballages, ils sont estimés à partir du nombre de bouteilles plastiques embouteillées (environ 1/4 des bouteilles vendues) et de la conception de leurs emballages (préforme, bouchon, film plastique). Les actions d'**éco-conception des emballages** se poursuivent : réduction du poids des bouteilles plastiques (préformes) et de la taille des bouchons ; diminution de l'épaisseur et de la largeur du film plastique ; consigne et transformation des casiers en

plastique transportant les bouteilles en verre. Lorsqu'ils sont usés, ces casiers sont broyés dans le but de fabriquer de nouveaux casiers.

Par ailleurs, le développement du **secteur du recyclage des matières plastiques** est suivi de près localement. Alors que de nouveaux acteurs entrent sur ce marché, la transformation en matière recyclée respectant les normes de sécurité des denrées alimentaires s'avère complexe et incite donc à identifier d'autres débouchés pour la valorisation du plastique. Les sociétés avec lesquelles des partenariats sont actuellement menés proposent une collecte du plastique sur site dans un premier temps, ainsi qu'auprès des points de vente et des consommateurs :

« **Namé Recycling** » [SABC, SOBRAGA], « **Recyclage & Collecte** » [SOBRAGA] et « **Dream Plastic Product** » [SOBOA]. Par ailleurs, la Filiale SOLIBRA, membre de l'**Association Ivoirienne de Valorisation du Plastique**, a contribué à l'installation d'un **point de collecte des bouteilles en plastique** combiné à un système de presse à l'**Agora de Koumassi**. Ce projet, dorénavant auto-financé, a permis la collecte de **244 tonnes** de plastique en 2021, soit une augmentation de 150 % par rapport à l'année précédente, et de nouveaux points de collecte sont prévus. Le partenariat entre la SABC et « Namé Recycling » au Cameroun a déjà permis la collecte de **1 625 tonnes** de plastique en 2021, en progression par rapport à 2020, et l'objectif de collecte est de 2 800 tonnes pour 2022 (le plastique est en partie transformé localement pour produire des feuillards ou des palettes et des intercalaires). Avec la SOBRAGA, Namé Recycling a collecté près de **63 tonnes** en 2021 au Gabon et vise un objectif de 400 tonnes en 2022 puis de 1 000 tonnes en 2023 grâce au démarrage de la collecte à Port Gentil.

La collecte et le tri du plastique post-consommation exige des infrastructures coûteuses, mais le contexte législatif évolutif avec une **responsabilité élargie du producteur** en matière d'emballages accélère cette expansion (écotaxe selon le poids et la recyclabilité des emballages, création d'éco-organismes rassemblant producteurs et filières de recyclage).



## PÔLE VITI-VINICOLE

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Un plan de formation spécifique ainsi qu'un groupe de travail ont été mis en place pour suivre la **démarche d'éco-conception** du pôle Vin.

Depuis 2019, le **groupe de travail « Emballages »** a pour mission d'élaborer et de diffuser les bonnes pratiques de conception, de commercialisation, d'utilisation et de fin de vie de l'emballage des produits.

Les pistes d'optimisation des emballages ont été identifiées lors d'un **diagnostic** organisé par l'**ADELPHE** au sein de l'établissement de Béziers et visent à **améliorer la recyclabilité des emballages** : allègement des bouteilles en verre, réduction du poids des housses verrières, solution du Bag-In-Box, création d'une filière de recyclage des supports dorsaux des étiquettes.

La **réduction du plastique** est par ailleurs un enjeu important. Pour exemple, le volume de Bag In Box commercialisé sans poignée a plus que doublé en 2 ans (8 M).

Dans les établissements de production, le pôle viti-vinicole valorise **plus de 85 %** de ses déchets en moyenne. Chaque établissement, de façon indépendante et autonome, utilise les compétences de prestataires régionaux pour mettre en place un **tri sélectif** et garantir une gestion optimale de ses déchets au quotidien. Une politique nationale avec un partenaire spécialisé vient renforcer **la gestion des plastiques** dans chaque établissement.

Enfin, des initiatives de collecte sont menées en interne par **valoriser les bouchons** au profit de démarches locales. Depuis 2016, près de **15 tonnes** de bouchons ont été collectés par nos établissements et leurs équipes, dans toutes nos régions viticoles **pour des associations** (AGIR CONTRE LE CANCER/FRANCE CANCER/COPAINS DE TIMEO...). Tous les cavistes de l'enseigne NICOLAS sont équipés de **collecteurs de bouchons en liège** au bénéfice de la **plantation de chênes-lièges**. Pour 2021, **6, 3 millions de bouchons** ont été collectés et ont permis la plantation de **1 097 arbres** (forêt du Boutou - Perpignan).



## PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture

Société SOMDIAA

La majorité des filiales de la filière de sucre et de farine ont intégré la thématique de la gestion des déchets dans leur stratégie de responsabilité sociétale et pour certaines, au sein même de leur politique de développement durable. En 2020, les filiales de SOMDIAA ont poursuivi la sensibilisation des travailleurs au tri adéquat des déchets. La plupart des sites se trouvant en milieux isolés, les filiales ont développé de nombreux contrats avec des sociétés prestataires agréées à l'enlèvement et au traitement des déchets dangereux.

Pour la filière sucre, les coproduits de la canne à sucre sont systématiquement revalorisés pour des applications annexes économes et profitables pour l'environnement.

La valorisation des coproduits organiques :

**La bagasse**, résidu fibreux de la canne à sucre, est stockée et permet la production d'une énergie renouvelable servant l'alimentation des usines. Plus de 93 % des 1,08 millions de tonnes de bagasse produites en 2021 ont été réutilisées pour la production d'énergie, réduisant ainsi le recours aux énergies fossiles.

**La mélasse**, sirop épais issu du processus de fabrication, est utilisée pour l'amendement des sols, mais également pour réduire les émissions de poussière sur les pistes. En 2021, 93 % des 145 697 tonnes de mélasse produites ont été réemployées pour ces applications.

**Les écumes**, résidus organiques issus du processus de fabrication, sont utilisés en qualité d'amendements des sols pour réduire l'utilisation des engrais chimiques. En 2021, 94 % des 109 217 tonnes d'écumes produites ont été revalorisées dans les plantations.

## Gaspillage alimentaire

L'intégralité de la production est commercialisée et les déchets organiques sont valorisés dans la mesure du possible (par exemple, les coproduits de la canne à sucre et la drêche issue des céréales utilisées pour la fabrication de la bière). Ainsi, l'enjeu du gaspillage alimentaire n'est pas considéré comme significatif au regard des activités de la Société.

Au sein des Filiales du pôle BGI, l'utilisation des matières premières est contrôlée dans le cadre d'un processus d'amélioration continu pour une utilisation

optimale des matières prévenant ainsi les risques de gaspillage. En 2020, **les pertes de matières pour la fabrication de la bière** (freintes brassicoles) sont **en baisse de 4 %** entre 2019 et 2020 et de 11 % depuis 2018.

Par ailleurs, **l'approvisionnement local** est privilégié lorsque les denrées (sucre, maïs, riz etc.) sont produites en quantités suffisantes et répondent à des exigences de qualité. Ces démarches permettent d'encourager le développement de filières agricoles locales et de réduire les transports de marchandises.

## INDICATEUR DE PERFORMANCE ET DE RÉSULTAT

En 2021, la quantité totale de déchets produits est équivalente à **1 712 163 tonnes** pour l'ensemble des sites de la Société Copagef. La quantité de déchets comptabilisée au sein des sites du pôle SOMDIAA (coproduits de la canne à sucre) est en baisse de 6 %, celle des sites du pôle BGI a augmenté de 9 %

(hors déchets plastiques d'emballages) et celle des sites du pôle CASTEL FRÈRES est comptabilisée sur un périmètre élargi en 2021 expliquant l'écart significatif indiqué.

La part de déchets valorisés a augmenté pour chaque pôle d'activité pour atteindre **91 % de déchets produits valorisés en 2021** sur l'ensemble du périmètre.

Quantité de déchets valorisés et non valorisés (tonnes)		2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI (Périmètre total)	Déchets non valorisés	40 649 (1)	61 274	64 667	52 890	-18 %
	Déchets valorisés	-	197 280	217 762	309 911	42 %
SOMDIAA	Bagasse	1 190 000	1 118 402	1 168 909	1 086 114	-7%
	Mélasses	159 000	142 575	148 211	145 697	-1,7%
	Écume	105 000	85 901	106 037	111 205	4,8 %
CASTEL FRÈRES		4 012	3 861	3 945	6 346 (2)	61%
<b>TOTAL</b>		<b>1 498 661</b>	<b>1 609 293</b>	<b>1 709 531</b>	<b>1 712 163</b>	<b>0 %</b>

(1) Périmètre réduit sur les sites en Tunisie en 2018

(2) Périmètre élargi en 2021 aux sites Castel St Omer et Castel Pierrefeu

Part des déchets valorisés (%)		2018	2019	2020	2021	Variations 2020-2021
BGI		-	76	77	85	10 %
SOMDIAA	Bagasse	95	95	90	93	3 %
	Mélasses (1)	79	85	87	91	4 %
	Écume	82	71	69	94	36 %
CASTEL FRÈRES		84	84	82	85	3 %

(1) Périmètre hors Sucaf RCA







# ENJEUX DE RESPON- SABILITÉ

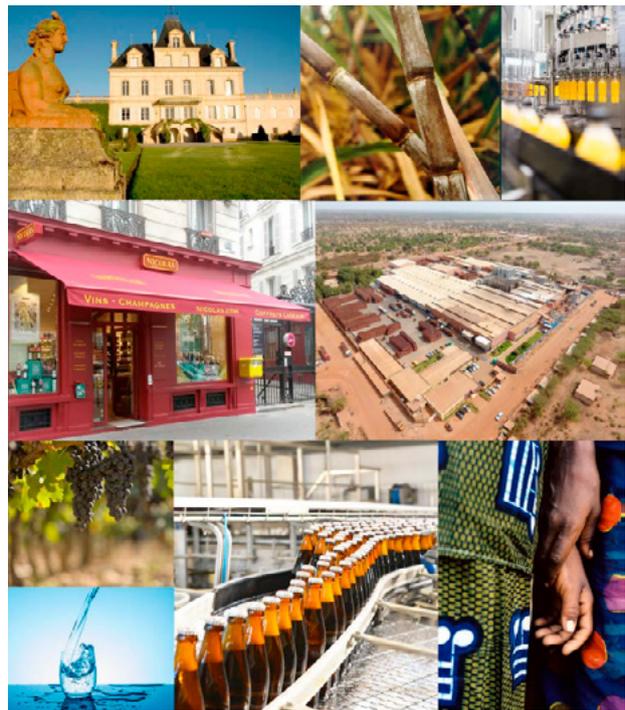
SOCIÉTALE

# LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE CORRUPTION ET PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE

Dans le cadre du dispositif de conformité de la Société Copagef, son **Comité Ethique** contrôle l'application du **Code de Conduite** (2017) et le déploiement des mesures d'implémentation du dispositif : la cartographie des risques, les formations, la procédure de Cadeaux et invitations, la documentation et l'archivage, la procédure de Due Diligence, le dispositif d'alerte et le dispositif de contrôle interne.

Les Comités Ethique des Filiales, les Référents Ethique et les animateurs de Contrôle interne organisent l'implémentation et l'application de ce **dispositif de conformité** localement et des **mesures compensatoires** répondants aux risques identifiés lors de la précédente campagne de cartographie des risques. Cette dernière a abordé les risques relatifs à **la corruption directe et indirecte, les conflits d'intérêt, la fraude, les pratiques anti-concurrentielles, le blanchiment d'argent et la manipulation des données**. La cartographie sera révisée en 2022 et **le risque d'extorsion** sera ajouté aux catégories existantes.

En parallèle, **le dispositif d'alerte** a été révisé afin de faciliter et d'harmoniser les modalités de traitement des signalements. En application des procédures internes, les administrateurs des différents pôles contrôlent en temps réel l'affectation et le traitement des signalements, en coordination avec les Comités Ethique des Filiales.



## CODE DE CONDUITE



OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



En 2021, les Comités Ethique des Filiales du pôle Bières (BGI) ont tenu **60 réunions, 222 communications** sur les sujets Ethique et Conformité ont été diffusées aux collaborateurs et les formations au Code de conduite ont été suivies par **3 056 employés**.

Les Comités Ethique des Filiales du pôle agro-alimentaire (SOMDIAA) ont tenu **36 réunions**, diffusé **53 communications** spécifiques auprès de leurs collaborateurs et formé **2042 personnes** vis-à-vis du Code de conduite.

L'année passée a été marquée par la mise en œuvre des procédures actualisées d'**évaluation des Fournisseurs de biens et services** (charte, questionnaire, évaluation documentaire) et l'adaptation des **processus Achats locaux** et le déploiement du **contrôle interne**.

En 2021, ce sont ainsi **954 Fournisseurs** qui ont été évalués sur leur conformité réglementaire en matière éthique, sociale et environnementale, ce qui représente 55 % de la part totale des Fournisseurs initialement sélectionnés. Les évaluations se poursuivront en 2022 et les Fournisseurs dont les résultats d'évaluation sont insuffisants devront se voir appliquer des mesures de réduction des risques ou justifier de mesures correctives dans le cadre d'une mise en conformité dans un délai raisonnable.

Pour le pôle agro-alimentaire, la procédure de due diligence vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants directs a permis la finalisation en 2021 de l'évaluation de **348 entités**, représentant **64 %** de la cible 2021.

L'efficacité des mécanismes d'alertes et de signalements, dont le dispositif a été revu en 2021, est illustrée par le nombre de cas reçus : 8 signalements sur des sujets éthiques et sociaux ont été formellement reçus. 7 d'entre eux ont été jugés recevables selon les qualifications prédéfinies. Ces signalements ont été pris en charge par les Comités Ethique des filiales concernées. La nouvelle procédure de signalements a fait l'objet d'une présentation formelle auprès de chaque Comité Ethique des filiales SOMDIAA et **2 016 collaborateurs** directs et indirects y ont été sensibilisés. Compte tenu d'un accès parfois restreint aux outils numériques, le pôle agro-alimentaire a mis en place **58 boîtes à signalements** sur son périmètre, permettant le dépôt d'un signalement via le remplissage d'un formulaire dédié, tout en respectant la notion de confidentialité.

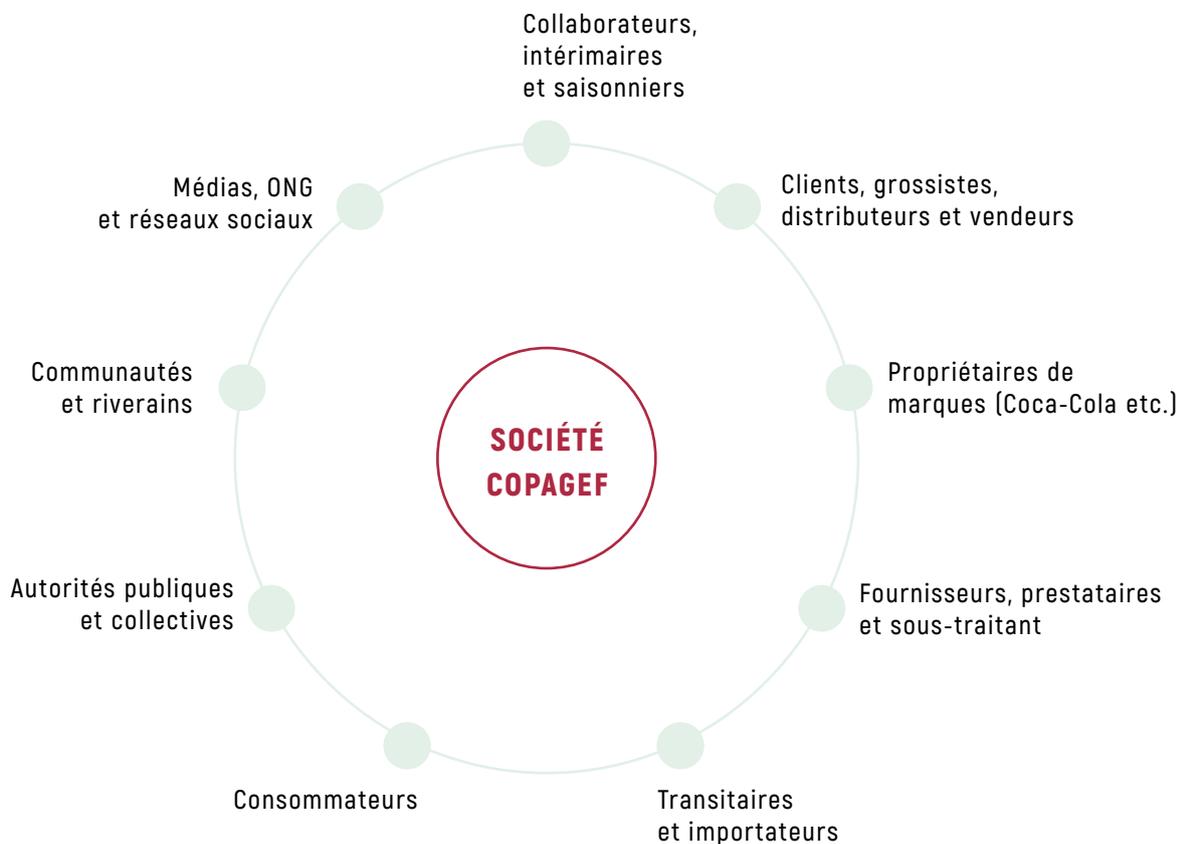
Enfin, **la journée mondiale de lutte contre la corruption** (9 décembre), proposée sur une base de volontariat, a été célébrée par toutes les Filiales du pôle Bières. Les Comités Ethique locaux ont ainsi organisé des présentations, des quizz et des lots à gagner afin de mobiliser et de sensibiliser l'ensemble des employés autour de l'intégrité dans le milieu professionnel et de l'application au quotidien des principes édictés par le Code de conduite. un conditionnement adapté. L'emballage est ainsi un support d'information répondant à des normes de sécurité des denrées alimentaires. Ces fonctions essentielles sont donc à préserver tout en intégrant les enjeux de réduction des impacts sur l'environnement dès la conception de l'emballage.

# MAINTENIR UN DIALOGUE CONTINU AVEC LES PARTIES PRENANTES

## DESCRIPTION DES RISQUES IDENTIFIÉS

Evoluant dans des contextes à la fois urbains et ruraux, les Filiales de la Société interagissent avec un panel très large de parties prenantes et **la pérennité de leurs activités est directement liée à la qualité des relations entretenues avec les parties internes et externe** de l'entreprise.

Si les parties prenantes internes (Direction, Collaborateurs, Partenaires sociaux, CHSCT ou équivalent, etc.) sont amenées à communiquer fréquemment, les relations avec les autres parties de l'écosystème de l'entreprise dépendent des modalités de dialogue définies par chaque pôle d'activité et chaque entité.



OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



## POLITIQUE ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE



### PÔLE VITI-VINICOLE

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Attentives aux préoccupations et aux attentes de leurs parties prenantes, les Filiales du pôle viti-vinicole mesurent l'importance du dialogue dans l'intérêt d'une viticulture durable.

Les échanges des **commissions** et des **groupes de travail** sont ainsi enrichis de l'intervention d'experts extérieurs. De plus, les Directeurs d'établissements ont un siège dans l'ensemble des **interprofessions régionales** et les collaborateurs s'impliquent au sein d'organismes régionaux et nationaux afin de valoriser l'activité et ses métiers.

Dans le but d'informer les différentes parties prenantes sur les pratiques adoptées par la Société dans sa production de vin, **un guide « Bien vivre ensemble »** a été diffusé en 2019 par le département RSE. Par l'explication des choix de production de manière simplifiée, ce guide vise à créer du lien avec les partenaires commerciaux, les consommateurs et la population riveraine.

La participation à plusieurs initiatives de l'interprofession en matière de RSE permet de valoriser cette démarche, de partager nos expériences et de s'enrichir de celles des autres entreprises. Ces initiatives prennent des formes plurielles, parmi lesquelles :

- **Membre fondateur de l'association Système de Management Environnemental (SME) du Vin de Bordeaux**
- **Groupe de travail pour la mise en place du guide de la norme ISO26000 pour la filière vin**
- **Groupe de travail du Bag-in-Box de l'ADELPHE** afin de travailler avec les autres acteurs de la filière pour optimiser les emballages
- A Bordeaux, CASTEL BLANQUEFORT est engagé avec un collectif porté par l'interprofession dans la démarche RSE « **BORDEAUX CULTIVONS DEMAIN** ». La maison de vins BARTON & GUESTIER est quant à elle investit dans la démarche « **VIGNERONS ENGAGES** »

Depuis décembre 2020, avec l'établissement CASTEL BLANQUEFORT qui a obtenu le **niveau Confirmé** (troisième sur une échelle de quatre niveaux) à la suite de **l'évaluation Engagé RSE**, réalisée par l'AFNOR, la démarche a continué à progresser sur les autres entités de CASTEL. Le regard des parties prenantes est crucial dans l'évaluation Engagé RSE. Les parties prenantes externes, interviewés pour cette évaluation, mettent en avant les « relations de partenariat » et la « qualité des échanges » à tous les niveaux de l'entreprise.



## PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture

Société SOMDIAA

La Société est attachée à renforcer le dialogue avec ses parties prenantes et cet engagement est inscrit dans sa politique de Développement Durable. Les Filiales SUCAF CI, SOSUCAM et SARIS Congo ont instauré des temps d'échanges définis avec les autorités traditionnelles et administratives. Selon des fréquences définies, ces rencontres permettent d'informer les parties prenantes externes sur les actualités des entités, les calendriers des campagnes sucrières, les opportunités de recrutement et de recueillir les préoccupations et les attentes des parties prenantes externes. Ces réunions permettent également de présenter les projets prévus à destination des communautés vivant en périphérie des implantations agro industrielles.

En octobre 2021, le Groupe SOMDIAA a diffusé auprès de l'ensemble de ses Filiales ses premières Lignes Directrices sur la structuration du dialogue sociétal. Elles ont pour objectif de renforcer l'engagement visant à « maintenir le dialogue avec ses parties prenantes externes » et à structurer davantage l'organisation du dialogue avec les parties prenantes externes, notamment celles vivant en périphérie des implantations du Groupe. A travers la mise en œuvre de ces lignes directrices, les Filiales SOMDIAA sont appelées à définir la fréquence, la localisation, les modalités de convocation et d'ordre du jour, ainsi que de reporting vis-à-vis de ces temps d'échanges importants pour l'orientation des actions de contribution au développement local et la communication entre les

sociétés du Groupe et leurs parties intéressées. Depuis 2015, les Filiales du pôle SOMDIAA tiennent à jour une cartographie de leurs parties prenantes dans le but de structurer les échanges en fonction des sujets, activités ou projets de développement. Cet outil permet d'appréhender les attentes et les priorités de chacun et de les intégrer dans les plans d'actions. Une procédure de gestion des demandes des parties prenantes externes, ouverte sur l'ensemble des sites de SOMDIAA permet la prise en compte de l'ensemble des demandes, un traitement spécifique, assorti d'un engagement à répondre à l'ensemble des sollicitations dans un délai défini.

De plus, le Groupe a mis en place dès 2016, une procédure de gestion des plaintes des parties prenantes externes qui permet de recueillir les griefs et plaintes en lien avec une action ou une inaction de l'entreprise. Mise en place à l'échelle du Groupe, elle définit les modes de recevabilité d'une plainte, ainsi que son cheminement. Chaque personne actionnant le dispositif bénéficie d'un retour formalisé, que la plainte soit avérée ou non. Si cette dernière est avérée, l'entreprise privilégie le dialogue pour y répondre de manière satisfaisante pour chaque partie.

Enfin, les Filiales de la Société SOMDIAA ont mis en place une procédure de recueil des alertes et signalements ouverte à l'ensemble de leurs travailleurs et des travailleurs des sociétés sous-traitantes. La procédure est centrée sur les thématiques du respect des droits humains, de la santé sécurité et de l'environnement. Depuis 2021, cette procédure est élargie à l'ensemble des thématiques relevant du Code de conduite.



## PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux  
Société BGI

S'inscrivant dans une dynamique inclusive et citoyenne, les Filiales du pôle BGI sont à l'écoute de leurs parties prenantes internes et externes par le biais de différentes modalités de dialogue selon les interlocuteurs et les enjeux.

Des consultations régulières des **clients**, des **grossistes** et des **consommateurs** sont opérées dans le cadre d'une amélioration continue des prestations et des rencontres ponctuelles avec les **autorités locales**, la **presse** ou des **associations locales** ont lieu. Ces échanges ont pour objectif de saisir les attentes des parties interrogées et concerter ces dernières sur les objectifs à venir.

Adhérente au Global Compact depuis 2019, la Société Copagef participe ponctuellement à des réunions d'échanges et des webinaires organisés autour des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

## INDICATEURS DE RÉSULTAT ET DE PERFORMANCE

La fréquence des rencontres organisées par les Filiales du pôle SOMDIAA a connu une légère baisse en 2021, liée principalement à l'évolution des contextes sanitaires ayant imposé de nombreuses restrictions vis-à-vis des regroupements physiques. Néanmoins, près de **108 réunions** ont été tenues en 2021 avec les autorités administratives, traditionnelles et les représentants de la société civile, soit une réduction de 20 % vis-à-vis de l'année 2020.

En 2021, **5 plaintes** ont été traitées par les équipes RSE à l'échelle du pôle SOMDIAA par le biais de la procédure de gestion des plaintes des parties prenantes externes, soit une diminution de 16 % vis-à-vis de l'exercice précédent.

# FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS LOCALES



Opérant au sein de nombreux pays en développement en Afrique, les Filiales des pôles SOMDIAA et BGI se sont construites autour d'un fort **ancrage territorial** et un **sens de la responsabilité** vis-à-vis des populations vivant en périphérie de leurs implantations. Leurs contributions aux enjeux de développement de la **santé**, de l'**éducation**, des **transports**, de la **culture** et de l'**accès équitable aux ressources** ont donc été identifié comme une attente forte des parties

prenantes externes. Il s'agit ainsi d'y répondre en soutenant l'économie et l'emploi local par le développement des activités agricoles et industrielles, de maintenir le dialogue avec les riverains et les autorités locales afin de participer au débat public, et d'agir directement par l'appui et le financement de projets de mécénat ou selon une approche de développement participatif.

## OBJECTIFS

### DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ASSOCIÉS





## PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture  
Société SOMDIAA

Le soutien aux communautés locales, à travers des partenariats et des actions solidaires, est un pilier de la politique de Développement Durable du pôle SOMDIAA. Les départements RSE des Filiales y attachent une attention particulière et l'intervention des Fondations SOMDIAA en témoigne. De ce fait, chaque année, les Filiales sont amenées à formaliser un plan d'actions RSE intégrant les activités sociétales à mettre en œuvre. A partir de leurs engagements et des attentes de leurs parties prenantes, de nombreuses actions sont mises en œuvre sur les thématiques suivantes :

- **Adduction en eau potable** : la réfection, l'entretien ou la construction de pompes à motricité humaine et de sources aménagées.
- **Education** : le financement de salaires et de logements pour les enseignants de plusieurs écoles, le don d'équipements pédagogiques ou de mobilier scolaire, la réfection ou la construction de salles de classes.
- **Santé** : l'ouverture des hôpitaux, dispensaires et centre médico-sanitaires aux populations riveraines, notamment pour les soins d'urgence, l'organisation de campagnes de sensibilisation et de dépistages sur des thématiques précises.
- **Désenclavement** : l'entretien et le reprofilage de pistes secondaires, la mise en place d'un système de transport social, destiné à rallier gratuitement les villages et les centres urbains quotidiennement.
- **Agriculture** : le labour de parcelles, la formation technique, le don en intrants et en matériels aratoires pour le développement de l'agriculture ou du maraîchage.
- **Appuis divers** : très sollicitées, les Filiales répondent – dans la mesure de leurs moyens respectifs – également aux demandes issues des communautés : fêtes culturelles, religieuses, deuils, appuis à des associations sportives etc.

Par ailleurs, les 9 Fondations SOMDIAA apportent une contribution significative aux enjeux du développement local. Associations à but non-lucratif de droit local, elles centrent leurs approches sur une méthodologie de développement participatif, positionnant les destinataires des actions au centre de leurs initiatives et projets. Sur la base des besoins exprimés par les populations, les Fondations s'attachent à densifier et à structurer le tissu associatif local, renforcer ses capacités techniques et convenir de projets centrés sur le développement des activités génératrices de

revenus ou sur la thématique du développement communautaire. Les Fondations SOMDIAA s'ouvrent depuis quelques années à la promotion des petits entrepreneurs, selon la même méthodologie de travail. L'ensemble de ces actions représente l'application concrète du soutien aux initiatives locales de développement. Mises en œuvre en accord avec les autorités locales et étatiques, elles permettent de contribuer au maintien d'un climat sociétal de confiance sur les sites agro-industriels. Les projets sont réalisés par des associations, des coopératives ou des individus avec l'appui des équipes des Fondations et doivent donc être fondés sur un fort sentiment d'appropriation de la part des bénéficiaires. Chaque projet fait l'objet d'un suivi régulier par les Fondations en vue d'assurer un respect des engagements des différentes parties et de l'atteinte des objectifs visés. Les thématiques des projets sont les suivantes : agriculture, maraîchage, transformation agro-industrielle, promotion du petit commerce, de l'artisanat, accès aux soins, sensibilisation sur l'hygiène et la salubrité, la santé sexuelle et reproductive, l'accès à l'éducation, alphabétisation, eau potable etc.

En 2021, au sein des Filiales agro-alimentaire du pôle SOMDIAA, l'appui à la **thématique de l'eau** représente un financement de **18 000 euros**, l'appui à **l'éducation** représente un financement de plus de **172 000 euros**, l'appui aux **infrastructures de santé internes et externes** représente un financement de **122 000 euros**, principalement pour les besoins d'adaptation des accès aux centres médico-sociaux de la SUCAF-CI 1 et 2 suite à la mise en œuvre du plan de continuité des activités (COVID), auquel il convient d'ajouter les **12 000 consultations médicales** à destination des populations riveraines des sites.

A l'échelle des Fondations SOMDIAA, les **sessions de formations** des membres des groupes, des associations et des coopératives ont bénéficié à **3 806 personnes**, en augmentation de 155 % par rapport à 2020, lié à un contexte favorable à une reprise progressive des formations en présentiel. **42 projets** ont été mis en œuvre en 2021, contre 54 en 2020, dont 23 sur la thématique du développement communautaire et 19 sur la thématique des activités génératrices de revenus. L'évolution de ces indicateurs s'explique par une année 2021 qui a priorisé le renforcement des capacités des groupes, de manière à resserrer le lien avec les organisations de base suite à une année 2020 impactée par les mesures liées à la pandémie, ainsi que par le temps nécessaire pris par les équipes opérationnelles des Fondations pour définir, en lien avec les bénéficiaires, les modalités d'actions pour la mise en œuvre des projets. Au niveau global, le financement des Filiales agro-alimentaires aux **Fondations SOMDIAA** représente un **total de 351 000 euros**.



## PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux  
Société BGI

Les Filiales de la Société BGI s'attachent à contribuer au développement local des territoires où elles sont implantées à travers plusieurs domaines d'action de mécénat. Ces donations et financements ont d'autant plus augmenté depuis le début de la pandémie et les appels à participer aux efforts de solidarité nationaux. Ainsi, des actions diverses sont régulièrement organisées auprès de populations défavorisées et de structures nécessitant du matériel coûteux (orphelinats, hôpitaux, écoles, prisons). Ce mécénat permet ainsi de contribuer à la santé, à l'éducation, à la création d'emplois, ainsi qu'à la promotion des activités sportives et de la culture. En effet, des subventions sont attribuées aux associations culturelles et sportives par la SFBT (Tunisie) et, en 1989, l'Ecole de Football Brasseries du Cameroun fut créée par la SABC afin de former de jeunes joueurs.

### Le Fonds de dotation Pierre Castel

En 2021, le Fonds a poursuivi ses actions de **soutien d'initiatives agricoles et agroalimentaires portées par des entrepreneurs, des étudiants et des organisations à but non lucratif**. L'essentiel des activités est mené à travers trois dispositifs distincts et complémentaires : Le Prix Pierre Castel, la **Chaire sur les « Systèmes alimentaires et entrepreneuriat en Afrique »** et le **financement de programmes agricoles locaux**.

Le Prix Pierre Castel est un appel à candidatures qui, depuis 2018, soutient l'**entrepreneuriat agricole et agroalimentaire**. Les projets accompagnés sont retenus pour leur impact sur le développement socio-économique de leur pays et plus spécifiquement pour leur capacité à **nourrir les territoires, à préserver les ressources, à favoriser l'autonomisation des jeunes et des femmes**, et à **contribuer au développement des systèmes alimentaires** en améliorant les pratiques et productions agricoles.

Les prix attribués ont pour but de soutenir la croissance des entreprises sélectionnées. Ils visent également à favoriser la montée en compétences des entrepreneurs, le partage de connaissance et la mise en réseau des différents acteurs.

Dans chacun des pays où est organisé le Prix Pierre Castel, des **comités de sélection** sont définis, en lien avec des partenaires institutionnels locaux, pour sélectionner parmi des centaines de candidats, les dossiers éligibles. Enfin, le choix des lauréats est fait par un **Grand Jury** présidé par Monsieur Pierre Castel.

En 2020, les **1<sup>ers</sup> et 2<sup>nds</sup> lauréats** du Prix Pierre Castel ont respectivement bénéficié d'une **dotations financière de 15 000 et de 5 000 euros**. En plus de ces prix, ils ont également eu accès à des **programmes de mentorat, de coaching et de formation** en fonction de leurs besoins entrepreneuriaux avec l'**Institut Européen de Coopération et de Développement-IECD** et le **Centre du Commerce International de Genève**.

Pour la 4<sup>e</sup> édition du Prix en 2021, de **nouveaux entrepreneurs Burkinabè, Camerounais et Ivoiriens** ont été récompensés dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Comme l'édition précédente, **20 000 euros de dotations financières** ont été attribués aux lauréats de chaque pays.

Au Burkina Faso, la 1<sup>ère</sup> lauréate a reçu une dotation financière complémentaire d'un million de FCFA de son parrain Lassiné Diawara, Président de la Chambre Consulaire Régionale des Hauts Bassins du Burkina Faso. En Côte d'Ivoire, la SUCAF-CI a offert 2 tonnes de sucre à la 1<sup>ère</sup> lauréate pour sa production de farines instantanées de beignets. Les entrepreneurs ont pu participer à des séances de coaching et de mentorat avec la Chambre Consulaire Régionale des Hauts Bassins du Burkina Faso, la Chambre de commerce et d'industrie, des métiers de l'artisanat et de l'agriculture du Cameroun, la Sénatrice ivoirienne Mariam Dao Gabala et l'Institut Européen de Coopération et de Développement-IECD.

### Les projets soutenus par le Fonds Pierre Castel en 2021 :

- La redynamisation de la filière attiéké en Côte d'Ivoire avec l'ONG Agrisud
- Les activités de pêche et d'agriculture du Réseau des Associations Féminines de Mouanko (RAFAMO) au Cameroun
- La culture et la transformation du gingembre à Ngaoundéré par l'entreprise camerounaise Zuciya Sarl

- La production d'huile d'arachide par Industrial Light Oil au Cameroun
- La publication d'une étude sur la noix de kola et des avantages de son exploitation au Cameroun par Emmanuel Mboudie, 2<sup>nd</sup> lauréat camerounais du Prix Pierre Castel en 2020
- Le partage de connaissance à travers une Master-class de l'entrepreneur agricole par Loïc Kamwa finaliste de la 1<sup>re</sup> édition du Prix Pierre Castel
- Signature de convention de partenariat avec le Groupement Interacadémique pour le développement - GID pour soutenir l'entrepreneuriat agricole durable dans les 6 pays où agit le Fonds.
- Signature de convention de partenariat avec l'Université de Bordeaux Montaigne dans le cadre du projet de recherche « Villes et systèmes alimentaires durables (VISA) : marchés urbains maraichages agroécologie et label au Cameroun ».

### La Chaire universitaire Pierre Castel « Systèmes alimentaires et entrepreneuriat en Afrique »

Sous l'égide du Fonds Pierre Castel, et en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur d'agronomie de **Dschang** (Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles - Université de Dschang), de **Yamoussoukro** (Ecole Supérieure d'Agronomie de l'INP-HB) et de **Bordeaux** (Bordeaux Sciences Agro), une Chaire universitaire a été créée en 2021 sur le **thème des systèmes alimentaires et de l'entrepreneuriat en Afrique**.

La Chaire s'inscrit dans le cadre du développement des actions du Fonds. Par les leviers de la **formation**, de l'**accompagnement** et de la **professionnalisation**, le Fonds a la volonté d'intervenir en amont de la création d'entreprise et de soutenir l'entrepreneuriat des jeunes dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Afrique et en France.

La Chaire est également soutenue financièrement par le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères via son programme d'**Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur Français en Afrique** (ADESFA). Ce programme soutient des projets de coopération universitaire portés par un ou plusieurs établissement(s) français et un (ou des) établissement(s) africain(s).

Depuis le premier semestre 2021, les missions de la Chaire sont les suivantes :

- Former et accompagner des étudiants en fin de cycle ingénieur, ou jeunes diplômés en agronomie, initier et favoriser leur immersion dans le monde de l'entreprise via des stages, pour acquérir des compétences entrepreneuriales, avant de se lancer dans un projet de création d'entreprise ;
- Contribuer au développement de systèmes agricoles et alimentaires durables en Afrique ;
- Favoriser la compréhension et la diffusion de connaissances sur les systèmes alimentaires en Afrique ;
- Bâtir une communauté d'intérêt par les contributions d'enseignants, de chercheurs et d'entrepreneurs engagés.

Le dispositif de formation est construit autour de **5 modules**, pour environ **130 heures d'enseignements**. Il est par ailleurs complété par un **parrainage** et des séances de **coaching**, par les équipes pédagogiques et des professionnels, et d'un stage de **3 mois en entreprise**.

A ce jour, le dispositif de formation et d'accompagnement de la Chaire en est à sa **deuxième édition**. La Chaire a accompagné **13 étudiants ivoiriens et 9 jeunes diplômés camerounais** lors de sa première édition. **18 porteurs de projets** ont intégré le dispositif pour sa nouvelle édition en 2022.



**PÔLE VITI-VINICOLE**  
Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

### Valorisation du patrimoine viti-vinicole

En tant qu'ambassadeur engagé, la filière viti-vinicole veille à la pérennisation de l'héritage du patrimoine viticole. Avec sa Filiale Barton & Guestier, la Société s'est impliquée dès la naissance du projet de la **Cité des Civilisations du Vin** en devenant mécène de cette vitrine internationale des vignobles du monde, emblème culturel, touristique et architectural de la région bordelaise.

Distribuant des vins de qualité dans le monde, la filière a saisi l'opportunité de faire découvrir et d'enseigner la richesse des vins français et commercialisés. Afin de partager ce contenu au plus grand nombre, le site internet « **toutlevin.com** » propose du contenu sur la fabrication vinicole, ses origines et sa dégustation. Par exemple, les utilisateurs ont accès à une base de 10 000 accords mets & vins agrémentés de recettes.

« **Passion et Transmission** » sont les deux maîtres-mots qui ont poussés à cette implication dans l'univers de la gastronomie et à mener des actions d'ancrage territorial. Depuis 2015, de proches collaborations ont été organisées entre les Châteaux et Domaines Castel et des associations de chefs et de sommeliers en France et à l'international.

Ainsi, la participation à des événements réunissant des passionnés du goût et des saveurs sont l'occasion de préserver, promouvoir et diffuser le savoir-faire gastronomique français.

Enfin, des formations et des échanges réguliers ont donné naissance au **guide « Bien vivre ensemble »**. Celui-ci a pour vocation de favoriser l'ancrage territorial et le bon sens paysan des terroirs viticoles afin que l'ensemble des parties prenantes puissent participer à la préservation du savoir-faire viticole français.

### Collecte de bouchons

Par le biais de sa chaîne de magasins-cavistes NICOLAS, la Société a noué un partenariat avec l'association « **Un bouchon une espérance** » afin de contribuer à la mission de collecte de bouchons synthétiques. Ceux-ci sont recyclés et utilisés comme matière première renouvelée permettant d'acheter des équipements pour les personnes handicapées, d'acquérir du matériel pédagogique ou d'aménager des logements.

La filière viticole collabore également depuis des années avec les organisations « **Agir Cancer Gironde** » ou « **FRANCE CANCER** » qui récupère des bouchons en liège ou synthétiques, triés et acheminés vers les filières de recyclage ou l'intégralité des fonds générés est reversé pour la recherche contre le cancer.

# ◀ GARANTIR LA QUALITÉ DES PRODUITS ET PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Dans le secteur agro-alimentaire, la qualité des produits commercialisés est un enjeu majeur pour répondre aux attentes des clients et des consommateurs, assurer une meilleure maîtrise des opérations et protéger les consommateurs de tout défaut de fabrication pouvant survenir lors de la transformation des matières, en amont et en aval de celle-ci. Ces préoccupations de qualité et de sécurité des denrées alimentaires sont donc au cœur des priorités stratégiques de chaque pôle d'activité



OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
 ASSOCIÉS

3 BONNE SANTÉ  
 ET BIEN-ÊTRE



12 CONSOMMATION  
 ET PRODUCTION  
 RESPONSABLES





## PÔLE AGRO-ALIMENTAIRE

Sucre, céréales, alimentation animale et aviculture

Société SOMDIAA

Les Filiales du pôle SOMDIAA se sont engagées à appliquer un Système de management de la qualité dès 2004. En 2012, l'organisation du pilotage de la démarche Qualité des Filiales agro-alimentaires a été revue au travers d'objectifs pour la filière : le Groupe s'est engagé vis-à-vis de ses clients industriels à obtenir pour la majorité de ses Filiales sucrières une certification conforme aux exigences de l'Initiative Mondiale de la Sécurité Alimentaire (GFSI). Chaque établissement est doté de responsables ou de directeurs Qualité, Hygiène, Santé et Environnement, avec près de 50 personnes au sein des Filiales du pôle SOMDIAA dédiées à la mise en œuvre de ces démarches. Pour sa filière sucrière, la Société a formalisé les objectifs suivants :

- Une conformité à 100 % du sucre livré à ses clients, notamment pour les critères d'humidité, de coloration et d'apparence. - Le contrôle interne systématique du niveau de conformité avant la livraison aux clients ;
- Une conformité vis-à-vis des standards de Qualité et de Sécurité des denrées alimentaires ;

Concernant le pôle SOMDIAA, en 2020, **75 % des usines sucrières** disposaient d'une certification **FSSC 22000** et **ISO 22000** (SOSUCAM, SUCAF-CI, SUCAF Gabon et SARIS Congo). La SOSUCAM disposant par ailleurs, tout comme la Compagnie Sucrière du Tchad, d'une certification **ISO 9001**.



## PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux

Société BGI

La qualité des bières, des boissons gazeuses et des eaux produites et distribuées par les Filiales du pôle BGI constitue un pilier de la politique RSE de la Société à travers l'engagement de répondre aux attentes des consommateurs.

Les Filiales poursuivent des efforts d'amélioration continue afin d'atteindre les exigences du secteur, notamment en renforçant l'**écoute des clients et des consommateurs** à travers divers outils : des pages de satisfaction sur les sites internet, un service clients, du community management sur les réseaux sociaux et

des enquêtes de satisfaction vis-à-vis des clients et des consommateurs.

Enfin, les certifications justifiant du respect de la conformité de la qualité et de la sécurité des produits pour les consommateurs sont encouragées au sein de chaque établissement.

Sur les 42 sites de production du pôle BGI en 2021, **33 sont certifiés ISO 9001** (Management de la Qualité), soit une hausse de 43 % vis-à-vis de 2020, et **24 sont certifiés FSSC 22000** (Sécurité des denrées alimentaires), soit une hausse de 14 % vis-à-vis de 2020. Les autres sites ont prévu de renouveler ou d'obtenir ces certifications en 2022 et en 2023.



## PÔLE VITI-VINICOLE

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

Depuis 1998, la filière viticole est engagée dans un Système de Management par la Qualité. Les 7 établissements de production de CASTEL en France sont tous certifiés IFS (Niveau Supérieur) & BRC (Grade A) depuis plusieurs années mais aussi certifié en tant qu'embouteilleur/conditionneur de vins biologiques ou

de vins issus de la viticulture raisonnée. Ces normes correspondent aux référentiels internationaux en vigueur et aux critères les plus exigeants pour le respect des procédures Qualité et permettent ainsi de garantir la sécurité sanitaire des produits tout en maintenant l'objectif premier de la satisfaction des consommateurs.

	British Retail Consursium	International Food Standard	Biologique (NOP, Ecocert) marques citées dans certificat	Commerce équitable	ISO 14 001	Terra Vitis	ISO 26 000 RSE
Typologie	Certification inopiné	Certification inopiné	Certification	Certification	Certification	Certification	Évaluation
Beaune	✓	✓	✓			✓	
Beziers	✓	✓	✓			✓	
Blanquefort	✓	✓	✓		✓	✓	✓ (2020)
Saint Omer	✓	✓	✓	✓ (Fairtrade)			
St Priest	✓	✓	✓			✓	
La Chapelle Heulin	✓	✓	✓				
Pierrefeu	✓	✓	✓				
Nicolas (Thiais)			✓				

La certification **Terra Vitis** est attribuée à quasi **100 % des hectares** des domaines et châteaux de la filière viticole ainsi que la certification **HVE (Haute Valeur Environnementale)**, contribuant ainsi à améliorer la

qualité de la production tout en préservant les sols et l'environnement. Trois propriétés continuent leurs démarches vers l'agriculture biologique.

Châteaux	Terra Vitis	HVE (Haute Valeur Environnementale)	Biologique (NOP, Ecocert, Certipaq, Ocacia..)
Botiniere	✓	✓	
Bousquet	✓	✓	
Camblanes	✓	✓	
Ferrande	✓	✓	
Hyverniere	✓	✓	En conversion
Magnan La Gaffelière	✓	✓	En conversion
Montlabert	✓	✓	En conversion
Tour Prignac	✓	✓	
Beaumont	✓		
Beychevelle			

## POLITIQUE ET PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE

Les boissons produites et distribuées sont vectrices de convivialité et de célébrations. Cependant, il est primordial de rappeler la nécessité d'une consommation modérée afin d'éviter les **risques associés à une consommation excessive de boissons alcoolisées** tel que l'alcoolisme. Par ailleurs, les boissons gazeuses, composées d'eau, de sucre ou d'édulcorant de synthèse, de différents arômes artificiels et d'extraits, de colorants et de gaz carbonique, doivent également être consommées modérément, notamment chez les enfants. Les **risques associés à une consommation excessive de boissons sucrées** tels que le diabète et l'obésité sont donc à prévenir. Actuellement, les

boissons dites sans sucre, ou allégées en sucre, ne peuvent prouver leur utilité pour lutter contre ces risques. De plus, les attentes des consommateurs en matière de goût peuvent également s'avérer contraignant lorsqu'il s'agit de modification des recettes.

Conscients de ces risques, les pôles d'activité sur le secteur des boissons (BGI, CASTEL FRERES et NICOLAS) et leurs Filiales sont donc responsables d'en tenir informés leurs consommateurs et de prévenir tout danger lié aux abus de consommation, notamment auprès de leurs collaborateurs. Ces points de vigilance sont donc applicables à la fois au sein des établissements ainsi qu'aux lieux de ventes et de consommations par le biais de diverses stratégies (marketing responsable, sensibilisations, éthylo-tests, etc.).



### PÔLE BOISSONS

Bières, boissons gazeuses et eaux  
Société BGI

Adopté en 2019 et diffusée aux Filiales du pôle BGI, le **Guide des bonnes pratiques en matière de publicité et de propriété intellectuelle** rappelle les principes généraux régissant le contenu des communications commerciales relatives à l'alcool. Au regard des bonnes pratiques internationales en matière de publicité de produits alcoolisés, les directives visent à **promouvoir une consommation responsable de l'alcool**, ce qui implique de **ne pas publier des communications commerciales mettant en avant l'abus de consommation, ciblant les mineurs ou créant des confusions liées à la santé des consommateurs**.

Par ailleurs, et conformément aux législations locales, un **message de modération ou de prévention** est intégré dans toutes les publicités imprimées, télévisées et numériques, y compris tous les sites internet et autres sites sponsorisés ou détenus par les marques de la Société.

De plus, lorsque des actions marketing sur des boissons alcoolisées incitent un utilisateur à interagir avec une marque, **une méthode de confirmation de**

**l'âge** est appliquée afin de vérifier que cet utilisateur a bien atteint l'âge légal pour consommer de l'alcool. Ainsi, tous les sites internet à vocation commerciale et gérés par des Filiales de la Société intègrent un mécanisme de contrôle de l'âge.

Afin de décourager les consommations prohibées ou déconseillées, des **pictogrammes sur l'âge minimum, la conduite et les dangers pour les femmes enceintes**, sont ajoutés aux informations déjà présentes sur les étiquetages des emballages de produits alcoolisés de toutes les Filiales.

Une **Charte de Marketing responsable** a également été élaborée et présentée fin 2020 aux directions Commerciales & Marketing et aux référents RSE. Le document comprend des **directives sur la promotion des produits alcoolisés et sucrés** afin de réduire les risques d'abus de consommation, et des études de cas ont été présentés sous forme de quizz afin d'illustrer les bonnes et les mauvaises pratiques.

En 2021, **4 rappels** ont été réalisés par le siège au sujet de supports ou d'événements promotionnels non conformes aux principes de la Charte.

**PÔLE VITI-VINICOLE**

Sociétés CASTEL FRERES et NICOLAS

La filière viti-vinicole soutient les actions de l'association « **Vin et Société** » visant à informer, à prévenir et à former pour permettre à chacun de mieux connaître le vin et de le consommer avec modération. De plus, la consultation des sites **[www.info-calories-alcool.org](http://www.info-calories-alcool.org)** et **[www.alcool-info-service.fr](http://www.alcool-info-service.fr)** permettant de s'informer sur sa consommation d'alcool avec les repères simples, est également encouragée sur l'ensemble de nos sites internet.

Par ailleurs, se souciant à la fois de la santé des consommateurs et de ses collaborateurs, l'enseigne NICOLAS a déployé une **campagne de sensibilisation** pour une consommation responsable au sein même des magasins à destination des cavistes et des clients. Ces derniers peuvent aussi contacter anonymement un **numéro vert** afin de faire part d'inquiétudes liées à une consommation abusive.



# COMPTRE-RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE VIGILANCE

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES SUR LES DROITS HUMAINS ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET L'ENVIRONNEMENT

Parmi les risques extra-financiers identifiés par les pôles SOMDIAA et BGI, les risques relatifs aux droits humains, à la santé et à la sécurité au travail et à l'environnement, sont décrits et évalués en appliquant une méthodologie s'appuyant sur plusieurs outils : entretiens individuels avec des échantillons de travailleurs et de travailleurs des sociétés sous-traitantes, revue documentaire présentant les risques, notamment pour la santé et la sécurité au travail, échanges avec les instances représentatives du personnel, etc. Une fois les principaux risques identifiés, des arbitrages se tiennent pour en déterminer le niveau de criticité, c'est-à-dire la probabilité d'occurrence et la gravité potentielle du risque. Ces réflexions sont menées par les équipes en charge de la RSE avec l'appui et les conseils de l'encadrement, du comité éthique et des représentants du personnel.

Concernant le pôle viti-vinicole, le Comité de pilotage RSE a hiérarchisé les enjeux et les risques inhérents au secteur selon leur niveau d'impact sur la performance de l'entreprise et l'évolution de cet impact à l'horizon 2025 à la suite d'une étude documentaire approfondie et de consultations avec les parties prenantes internes.

Enfin, la périodicité de la revue de la cartographie varie en fonction de l'organisation managériale de chaque pôle d'activité. Elle peut être annuelle, biennale ou triennale selon les évolutions de l'activité et les contextes socio-économiques. Sa revue sert à réévaluer les niveaux d'impact ou de criticité des risques et leur probabilité d'occurrence en prenant en compte les changements enregistrés au cours des exercices précédents pour améliorer la maîtrise de ces risques.

## ÉVALUATION RÉGULIÈRE DES FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES (SOUS-TRAITANTS)

Le Code de Conduite de la Société, applicable à tous les pôles d'activités et leurs Filiales, informe les partenaires commerciaux sur leur obligation à se conformer à minima aux exigences décrites dans le Code en matière d'éthique, de respect des collaborateurs

et d'environnement. Cet engagement est formulé à la signature du contrat et une sélection de Fournisseurs identifiés comme des partenaires commerciaux avec un haut niveau de risque le formalisent par le biais de différents outils (Charte d'Achats responsables, Charte de Bonne conduite, Questionnaire de Due Diligence).

Afin d'appliquer une vigilance raisonnable en matière de santé et de sécurité au travail, de respect de la loi et des réglementations, des droits humains et de l'environnement, les Filiales du pôle SOMDIAA procèdent à des évaluations semestrielles de leurs Sous-traitants et les accompagnent dans une amélioration continue de leur conformité. Ainsi, en 2021, 222 évaluations de sociétés sous-traitantes ont été réalisées, soit un chiffre relativement stable vis-à-vis de l'exercice précédent.

Par ailleurs, fin 2020, le pôle SOMDIAA a lancé une procédure de due diligence vis-à-vis de ses fournisseurs et de ses sous-traitants directs. Au travers d'un questionnaire intégrant les thématiques d'éthique, de conformité, mais également d'engagement responsabilité sociétale. Les fournisseurs et sous-traitants sont désormais évalués de manière à identifier les éventuels risques d'un maintien ou de l'initiation d'une relation commerciale. Si des risques devaient être identifiés, les Filiales du pôle SOMDIAA proposent à leurs fournisseurs et sous-traitants directs des mesures d'accompagnement selon les opportunités d'amélioration identifiées lors de l'évaluation. Pour 2021, 348 évaluations de fournisseurs ont pu être finalisées, soit 64 % de la cible prévue. 74 % des fournisseurs évalués ont été référencés en catégorie A, 26 % en catégorie B. Pour ces derniers, des plans d'accompagnement ont été systématiquement proposés aux fournisseurs afin qu'ils fassent évoluer leurs pratiques et réduisent ainsi les risques pour les parties.

De la même manière, le pôle d'activité BGI a adopté une nouvelle version de sa procédure d'évaluation des Fournisseurs de biens et de services locaux fin 2019. Celle-ci intègre les critères d'évaluation de la conformité sur des thèmes d'éthique et de vigilance (droits humains, santé et sécurité au travail et environnement) dans l'évaluation globale coordonnée par le département des Achats de chaque Filiale. Les résultats déterminent si des mesures d'accompagnement doivent être proposées dans le but de réduire les risques. Toutefois, faisant suite à la crise sanitaire,

les formations pour l'application de cette procédure ont été suspendues en 2020 pour être reportées à l'année suivante.

Enfin, conjointement avec la Centrale d'Achats, le Comité de pilotage RSE de la filière viticole sélectionne des Fournisseurs par type de biens fournis. Les évaluations s'appuient sur un questionnaire couvrant les principales thématiques RSE et sur des audits sur sites ou à partir de ressources documentaires. En 2020 et en 2021, les audits et questionnaire RSE ont été suspendus compte tenu de la crise sanitaire.

### MÉCANISMES D'ALERTES ET DE SIGNALEMENTS

Depuis 2017, une plateforme en ligne, dont le lien est mentionné dans le Code de Conduite (<https://groupe-castel.gan-compliance.com>) recueille les alertes et les signalements émis par les collaborateurs de la Société, ou par les parties prenantes du Groupe (travailleurs sous-traitants, fournisseurs, clients notamment). L'interface d'accueil présente les consignes d'utilisation et le traitement des signalements est effectué par les référents et/ou Comités locaux organisés par Filiale.

A cet outil numérique s'ajoutent d'autres voies de recours. En effet, chacune des Filiales de la Société compte un référent Ethique et/ou RSE prêt à recueillir les alertes et les signalements relatifs à des problématiques de respect de la loi, des droits humains, de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la protection de l'environnement.

En outre, la procédure de recueil des alertes et des signalements (PRAS) spécifique au pôle SOMDIAA, est ouverte à toute personne interne ou externe souhaitant alerter sur une situation non conforme pouvant potentiellement survenir ou signaler un événement s'étant déjà produit. Les lanceurs d'alerte peuvent ainsi effectuer un signalement ou lancer une alerte de manière strictement confidentielle en utilisant différents canaux :

- En se rapprochant de la personne en charge de la RSE ;
- En envoyant un courriel sur une adresse dédiée ;
- Ou en remplissant un formulaire à déposer dans une des 58 boîtes à signalements, installées au sein de l'ensemble du périmètre du pôle en concertation avec les représentants du personnel.

En 2021, au sein du pôle SOMDIAA, 2 016 personnes ont été sensibilisées à la procédure de signalements, en progression de 70 % vis-à-vis de 2020. 8 signalements ont été effectués. 7 d'entre eux ont été jugés recevables et traités, conformément à la procédure en vigueur.

Une procédure de gestion des signalements mise à jour et applicable aux trois pôles d'activités de la Société Copagef a été élaborée en 2020 à la suite d'une refonte de la plateforme en ligne. Ses nouvelles instructions permettent de simplifier le traçage des signalements et d'obtenir des directives communes au sujet des investigations et de la documentation des cas signalés.

En 2021, 16 signalements ont été reçus pour l'ensemble de la Société Copagef.



## ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR RÉDUIRE CES RISQUES

Suivant les risques identifiés par les cartographies, des démarches de diligence raisonnable menées vis-à-vis des Fournisseurs de biens et services, et les éventuels signalements reçus, les Filiales s'attachent à formaliser des plans d'action correctifs permettant la réduction des risques liés au respect des droits humains, de la santé et sécurité au travail et de l'environnement. Ces plans d'action font l'objet d'un suivi régulier réalisé par les référents ou les Comités RSE. Afin d'assurer la compréhension des règles du Code de conduite, 3 056 personnes ont été formées sur le contenu des articles du Code au sein des Filiales du pôle BGI en 2021 et des cas pratiques sont étudiés pour certains thèmes. Les Comités éthique locaux de BGI ont tenu 60 réunions au cours de l'année et 222 communications ont été diffusées par les Comités auprès des collaborateurs. Ces réunions permettent de mettre en œuvre le dispositif de conformité (lutte contre la corruption) et de traiter les signalements reçus.

En matière de droits humains et de libertés fondamentales, les départements des Ressources Humaines, en coordination avec les départements Juridiques, RSE et les représentants du personnel, sont tenus de veiller à la conformité de la société avec le droit du travail notamment pour les employés permanents et temporaires. Des contrôles réguliers du respect des normes internationales du travail (conformité des contrats de travail, du respect de la liberté d'association, des conditions de travail, etc.) sont mis en place ou en cours de déploiement.

La santé et la sécurité au travail est une thématique dont les opérations sont déterminées par les services de Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) conjointement avec les Ressources Humaines et la RSE. Les actions visant à réduire les risques de santé et de sécurité sont détaillées dans les chapitres correspondants.

Enfin, les actions répondant aux risques identifiés en matière environnementale sont principalement traitées par les départements RSE, de la Technique, de la Production, des Achats et de la QHSE. Ceux-ci visent une meilleure performance environnementale dans l'accomplissement de leurs missions. Les descriptions de ces mesures sont disponibles dans les chapitres correspondants.

## SUIVI ET ÉVALUATION DES DISPOSITIFS

Les procédés de suivi et d'évaluation des politiques et des plans d'actions pour l'atténuation et la réduction des risques identifiés se structurent à différents niveaux.

- A l'échelle des établissements, les équipes opérationnelles veillent à la mise en œuvre des actions et à leur efficacité en continu.
- Au niveau des Filiales, un suivi global de la mise en œuvre des dispositifs du devoir de vigilance est assuré par les référents et/ou les Comités RSE et Ethique de chaque Filiale, ainsi que leur Direction générale.
- Chaque année, le pôle SOMDIAA organise un séminaire dédié à la RSE regroupant les référents et les responsables de différents départements selon les thématiques traitées. Cette rencontre permet de s'accorder sur les ajustements à intégrer au sein des outils déployés, de manière à les renforcer pour les exercices suivants. En 2021, le séminaire RSE et Conformité tenu à Yaoundé au mois de novembre, a permis de faire évoluer la procédure d'évaluation et de contrôle des activités externalisées, faisant progresser le scoring de l'évaluation des sous-traitants. La version III de la procédure permet de rehausser le niveau d'exigence des Filiales SOMDIAA vis-à-vis de leurs sous-traitants, notamment sur le volet de conformité sociale et de santé et sécurité
- A l'échelle des pôles d'activités, les Comités Ethique et RSE, mandatés par les Directions Générales, procèdent à une revue des résultats en présence de membres des principales Directions et d'invités ponctuels pouvant exposer les avis sur la mise en œuvre des directives de la Société. Ces rencontres permettent ainsi d'ajuster les actions de court-terme et les politiques de long-terme, ainsi que de réaliser le suivi du traitement des signalements émis par les collaborateurs lors des Comités Ethique.
- Enfin, le Comité RSE de la Société Copagef tient des réunions ponctuelles afin de faire une revue générale des indicateurs de performance et de partager des bonnes pratiques entre les trois secteurs d'activités.







# MÉTHODO- LOGIE

Afin d'orienter ses politiques de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et de répondre aux exigences de la réglementation et notamment l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 ainsi que le décret n°2017-1265 du 9 août 2017, la Société COPAGEF a formalisé la présente déclaration de performance extra-financière publiée sur les sites internet de chacun des pôles d'activités (BGI, CASTEL FRERES et SOMDIAA).

## PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS IDENTIFIÉS

La Société a déterminé ses risques extra-financiers selon ses différents secteurs d'activités et les périmètres d'implantation de ses Filiales. Ainsi, les trois pôles d'activités ont chacun utilisé une méthodologie propre détaillée dans la partie correspondante (« Identification des risques extra-financiers »).

## COLLECTE DES DONNÉES

Les informations disponibles dans cette Déclaration sont issues d'une collecte de données sur l'année 2021 pour l'ensemble des sites inclus dans le périmètre de consolidation. Le périmètre exclut les sites qui auraient fermé en cours d'année et inclut les nouveaux sites ouverts en cours d'année.

Comme précédemment, le périmètre de collecte du pôle BGI exclut une partie des informations des Filiales en Tunisie sur la partie sociale (hors effectif) concernant des établissements dont les effectifs sont inférieurs à 50 employés. Sur ce pays, les indicateurs sociaux représentent ainsi 96 % de l'effectif total.

Enfin, pour ses informations environnementales, le périmètre du pôle viti-vinicole (CASTEL FRERES) comprend uniquement sept sites de production en France : Blanquefort, St-Omer, St-Priest, La Chapelle, Béziers, Beaune et Pierrefeu et le site de Thiais (NICOLAS et Castel Commercial & marketing).

Cette collecte s'appuie sur les précédents dispositifs réglementaires de reporting extra-financier, sur l'intégration de l'ordonnance et du décret préalablement cité, ainsi que des définitions de l'Organisation Internationale du Travail et des référentiels internationaux suivants : l'ISO 26000, le Pacte Mondial des Nations Unies et le Global Reporting Initiative.

Les indicateurs qui ont été retenus pour cette quatrième Déclaration de Performance Extra-Financière ont été jugés les plus pertinents pour chaque sphère d'activité, au regard des risques encourus, des opportunités et en prenant en compte les attentes des parties prenantes.

Sur la base de l'évaluation de ces risques, les départements RSE de chaque pôle d'activité se sont attachés à décrire les politiques et les actions mises en place visant à les réduire ou à les atténuer, ainsi que les résultats obtenus pendant la période de reporting par le biais d'indicateurs de résultat et de performance.

## VÉRIFICATION PAR UN ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)

Conformément aux exigences réglementaires, les informations de cette Déclaration font l'objet d'un contrôle réalisé par un Organisme Tiers Indépendant. Celui-ci émet un avis motivé sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les politiques, les actions, les résultats incluant les indicateurs clés de performance, relatifs aux principaux risques





# GLOSSAIRE

## SOCIAL

### EFFECTIFS

- Les employés permanents (CDI et CDD) présents au sein de l'entreprise au 31 décembre 2021.
- Les employés temporaires (intérimaires, journaliers) présents au moins 1 an au sein de l'entreprise sont inclus dans les effectifs des Filiales appartenant au secteur des boissons du pôle BGI.
- Les employés saisonniers sont inclus dans les effectifs des Filiales du secteur agro-alimentaire
- Les salariés remplaçant des salariés absents sont exclus de l'effectif.

### HEURES TRAVAILLÉES

- Les heures théoriques des employés permanents et des employés saisonniers sont prises en compte pour les Filiales des secteurs viticoles et agro-alimentaire (durée annuelle réglementaire).
- Les heures effectives (heures réglementaires et heures supplémentaires) rassemblées dans un registre ou un système d'information sont celles comptabilisées pour les Filiales du secteur brassicole.

### SANTÉ ET SÉCURITÉ

- La norme **OHSAS 18001** indique la méthode de mise en place d'un management de la santé et de la sécurité au travail. L'objectif étant d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances.
- Est considéré comme **accident du travail**, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail dont il est résulté une lésion corporelle ou psychique à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour l'employeur directement ou indirectement. Cela inclut les accidents de trajet.
- Est considéré comme **accident de trajet** tout accident qui survient entre la résidence principale et le lieu de travail ou bien entre le lieu de travail et le lieu où le salarié prend habituellement ses repas. Les accidents de trajet sont comptabilisés comme accident du travail ici, bien que la législation diffère pour ces deux types d'accidents.
- Une **maladie professionnelle** est causée par le type d'activité ou la situation professionnelle.

Le critère de soudaineté distingue l'accident du travail de la maladie professionnelle, qui se caractérise au contraire, par son caractère lent et évolutif.

- Un **jour d'arrêt** est une journée de travail non effectué du fait d'une incapacité du travailleur, incapacité due à un accident de travail ou à une maladie professionnelle.
- L'indicateur du taux de fréquence s'applique aux accidents du travail avec arrêt de travail, selon la formule suivante :

**Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt** : (nombre d'accidents avec arrêt/heures travaillées) \* 1 000 000

### FORMATIONS

- La **formation professionnelle** est un dispositif permettant de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi. Elle est nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle et son financement est assuré par l'entreprise.
- Un **organisme de formation** ou prestataire de formation est une personne physique ou morale qui réalise des prestations de formation professionnelle continue en vue de favoriser : l'insertion, la réinsertion professionnelle ou le maintien de l'emploi ; le développement des compétences professionnelles des personnes ayant suivi la formation.

**Heures de formation par salarié** = durée totale des heures de formation/effectif total

Pour le pôle d'activité BGI, cet indicateur s'applique uniquement à l'effectif permanent des Filiales.

### RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Un **accord d'entreprise** est un texte négocié et signé entre la direction de l'entreprise et les représentants des salariés. Leurs objets peuvent comprendre le sujet suivant : la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée ; l'égalité professionnelle et qualité de vie au travail ; la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

# ENVIRONNEMENTAL

## CONSOMMATION D'EAU

Le volume total d'eau prélevée, pouvant provenir des sources suivantes :

- l'approvisionnement en eau du réseau municipal ou les autres services d'eau publics ou privés ;
- l'eau de surface (rivières, lacs), les nappes phréatiques et autres types de sources.

## CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La consommation énergétique totale des entités détenues ou contrôlées par l'entreprise correspond à la somme du carburant consommé (gaz, pétrole, charbon, biocarburant, biomasse), de l'électricité, du chauffage, du refroidissement et de la vapeur achetées ou générées par l'entreprise. Pour le pôle BGI, les quantités d'énergies consommées pour la gestion du parc roulant (gasoil) sont collectées pour le périmètre des Filiales tunisiennes uniquement (SFBT).

## ISO 14 001

Elle définit les critères d'un système de management environnemental qui se prête à la certification. Cette norme trace un cadre qu'une entreprise ou une organisation peuvent appliquer pour mettre sur pied un système efficace. Tout type d'organisation, indépendamment de la nature de ses activités ou de son secteur, peut l'utiliser. Elle donne à la direction, au personnel et aux parties prenantes extérieures l'assurance que l'impact environnemental fait l'objet de mesures et d'améliorations.

## BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Un Bilan GES est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation ou d'un territoire. Il s'inscrit généralement dans une dynamique de projets et d'actions de réduction. Lorsqu'il est réalisé sur un périmètre d'émissions large, le Bilan GES permet d'évaluer la dépendance et la vulnérabilité carbone d'une organisation et peut permettre une réflexion sur la stratégie de développement de l'entreprise.

## RECYCLAGE

Le recyclage et la valorisation des matières au sens large jouent un rôle essentiel comme moyen de lutte contre les impacts environnementaux liés à la production et à l'élimination des déchets, et pour la gestion durable des ressources naturelles. Tous deux limitent également l'émission de gaz à effet de serre et la consommation d'eau liées à la production industrielle. Réduire les ressources à mobiliser et valoriser les déchets sont des pratiques qui permettent généralement de réduire les coûts de production, et par voie de conséquence, les quantités de déchets en sortie.

## GROISIL

Déchets de verre que l'on réintroduit dans le mélange vitrifiable.

## DRÊCHE

Résidu solide des céréales qui ont servi à faire de la bière et réutilisé principalement comme aliment pour le bétail.

## CONSIGNE

Un emballage consigné est un emballage pour lequel l'acheteur verse une somme d'argent, la consigne, qui lui est rendue lorsqu'il retourne l'emballage afin que celui-ci soit réemployé. Ce type d'emballage permet :

- de réemployer plusieurs fois les emballages et d'allonger leur durée de vie ;
- de réduire les déchets qui en sont issus et les impacts environnementaux liés à leur gestion et à la fabrication de nouveaux emballages.

## ◀ SOCIÉTAL

### ISO 9001

Système de Management de la Qualité : principes avec une forte orientation client, la motivation et l'engagement de la direction, l'approche processus et l'amélioration continue. Cette norme aide à s'assurer que les clients obtiennent des produits et services uniformes et de bonne qualité.

### FSSC/ISO 22 000

La norme définit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des denrées alimentaires dont sa conformité peut être certifiée. Elle explique les moyens qu'un organisme doit mettre en œuvre pour démontrer son aptitude à maîtriser les dangers liés à cette sécurité afin de garantir que toute denrée alimentaire est sûre.

### ISO 26 000

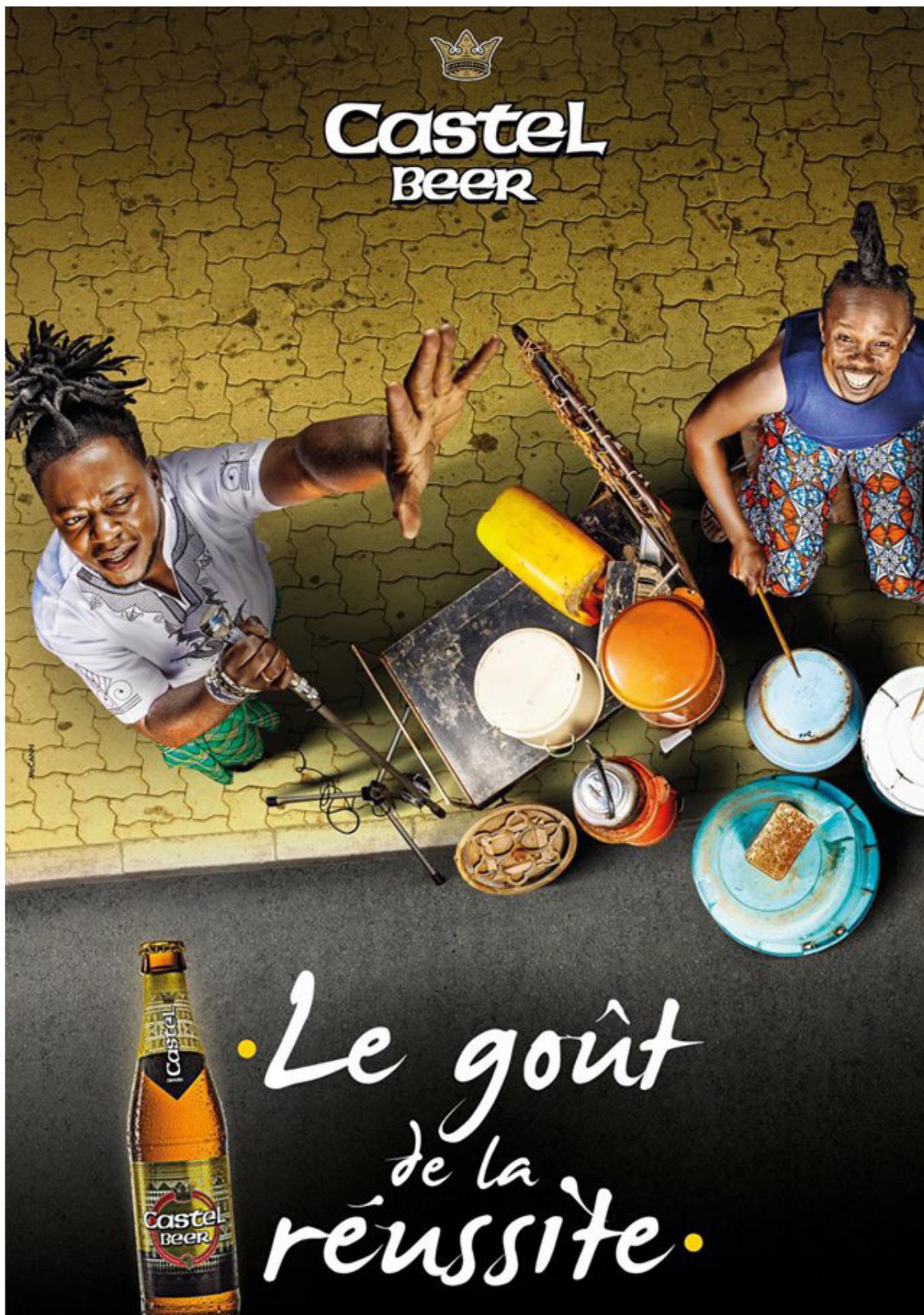
Cette norme est constituée de lignes directrices autour de 7 questions centrales pour l'application d'une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Elle permet d'évaluer l'engagement des organisations en faveur du développement durable ainsi que leur performance globale.

### MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

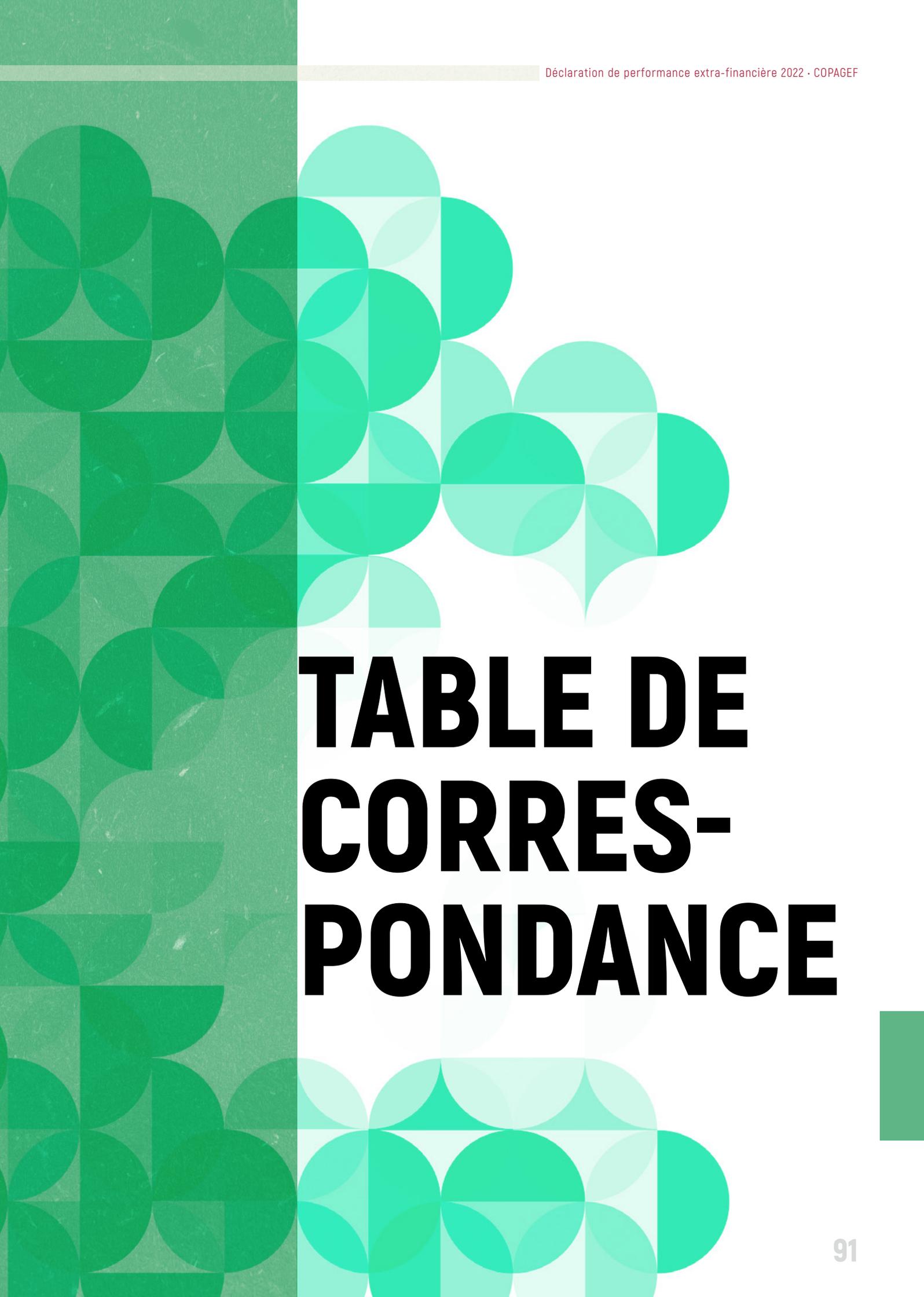
Services fournis dans un but d'utilité publique, par le biais du paiement direct des coûts opérationnels ou la dotation en personnel de l'établissement ou du service avec les propres employés de l'entreprise.

## ◀ SOURCES

- Code de Conduite du Groupe Castel
- Global Reporting Initiative (2016)
- Organisation Internationale du Travail
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Institut National de la Statistique et des Etudes économiques
- Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- Organisation Internationale de la Normalisation







# **TABLE DE CORRES- PONDANCE**

# TABLE DE CORRESPONDANCE

(\*) : Indicateur de performance

Thématiques	Politiques et procédures mises en œuvre	Indicateurs de résultats et de performance	Périmètre <sup>1</sup>	Page
<b>Responsabilité sociale</b>	Santé et sécurité au travail	Politique de santé-sécurité ou QHSE par filiale ; Norme ISO 45001 ; Politique RSE ou Développement Durable par pôle	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt*	30
	Formations professionnelles	Dispositif de formation et plan de formation par filiale ; Politique RSE ou Développement Durable par pôle	Nombre d'heures de formation par salarié*	34
	Relations et conditions du travail	Politique de gestion des ressources humaines par filiale ; Règlement intérieur par filiale ; Convention collective ou Accord d'entreprise par filiale ; Politique RSE ou Développement Durable par pôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de réunions avec les représentants du personnel (SOMDIAA et BGI)</li> <li>■ Nombre d'accords d'entreprise conclus dans l'année (SOMDIAA)</li> <li>■ Informations qualitatives</li> </ul>	37
	Agriculture raisonnée		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Part de vignobles certifiés Terra Vitis*</li> <li>■ Part de recours à la coupe « en vert »*</li> </ul>	43
<b>Responsabilité environnementale</b>	Bien-être animal		Informations qualitatives	43
	Biodiversité		Informations qualitatives	44
	Gestion de l'eau	Politique RSE ou Développement Durable par pôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Consommation d'eau</li> <li>■ Ratio d'eau*</li> <li>■ Quantité d'eaux usées rejetées</li> <li>■ Ratio eaux usées non traitées*</li> </ul>	52
	Gestion des déchets		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Poids des déchets valorisés et non valorisés</li> <li>■ Taux de valorisation des déchets*</li> </ul>	56
	Gaspillage alimentaire		Freintes de la production de bières*	56
	Efficacité énergétique		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Consommation d'énergies</li> <li>■ Ratios énergétiques*</li> <li>■ Bilan carbone</li> <li>■ Emissions de GES par unité de production*</li> </ul>	47-48
			Périmètre total	
			Périmètre total	

Thématiques	Politiques et procédures mises en œuvre	Indicateurs de résultats et de performance	Périmètre <sup>1</sup>	Page	
<b>Responsabilité sociale</b>	Dialogue avec les parties prenantes	Politique RSE ou Développement Durable par pôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de réunions tenues avec les parties prenantes</li> <li>■ Nombre de panneaux d'informations</li> <li>■ Nombre de signalements reçus</li> <li>■ Informations qualitatives</li> </ul>	65	
	Ancrage auprès des communautés locales	Politique RSE ou Développement Durable par pôle ; Fondations SOMDIAA ; Fonds de dotation Pierre Castel	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Financements des actions sociétales de filiales</li> <li>■ Nombre de projets réalisés</li> <li>■ Financements aux Fondations</li> <li>■ Financements attribués par le Fonds de Dotation</li> <li>■ Informations qualitatives</li> </ul>	67-70	
	Qualité des produits	Politique RSE ou Développement Durable par pôle ; Normes ISO 9001 et FSSC 22000	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de filiales, sites de production et châteaux ayant obtenu des certifications Qualité, Sécurité des denrées alimentaires et environnementales</li> <li>■ Informations qualitatives</li> </ul>	72-73	
	Consommation responsable	Politique RSE ou Développement Durable par pôle ; Charte de Marketing responsable	Informations qualitatives	Filières vitivinicole (CASTEL FRERES et NICOLAS) et boissons (BG)	74-75
	Lutte contre la corruption et Plan de vigilance	Code de conduite ; Politique RSE ou Développement Durable par pôle ; Procédure de gestion des signalements ; Procédure de recueil des alertes et des signalements (SOMDIAA) ; Politique Achats responsable (CASTEL FRERES) ; Dispositif de Conformité (BGI) ; Procédure de Due Diligence (BGI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre de Fournisseurs et Sous-traitants évalués par pôle d'activité</li> <li>■ Nombre de collaborateurs formés au Code de Conduite (BG)</li> <li>■ Nombre de réunions tenues par les Comités Ethique (BGI)</li> </ul>	Périmètre total	76-78

[1] Le périmètre des informations sociales du de la filiale SFBT du pôle d'activités BGI représente 96 % de l'effectif total du pays. Quant à au périmètre des informations environnementales de l'activité viti-vinicole (CASTEL FRERES), il inclut uniquement les 5 sites de production en France : Blanquefort, St-Omer, St-Priest, La Chapelle et Béziers.





# RAPPORT

DE L'ORGANISME TIERS  
INDÉPENDANT

DocuSign Envelope ID: 2F9668CC-ADAB-4615-9262-C0DCF3A343FC

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

**COPAGEF**

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la  
vérification de la déclaration consolidée de performance  
extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2021

DocuSign Envelope ID: 2F9668CC-ADAB-4615-9262-C0DCF3A343FC

## **COPAGEF**

Société Anonyme au capital de 55 943 981,61 €  
Siège social : 49 rue François 1er, 75008 PARIS  
RCS 463 200 568

## **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe COPAGEF, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

## **Conclusion**

La qualité des justificatifs relatifs aux accidents de travail et jours d'arrêt associés ainsi qu'aux déchets non-valorisés ne permet pas d'attester la fiabilité de ces données.

Les informations relatives aux rejets des eaux usées, aux consommations de gasoil, GPL et fioul ainsi qu'aux consommations d'eau ne sont pas systématiquement étayées de justificatifs entraînant une incertitude sur les données.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

DocuSign Envelope ID: 2F9668CC-ADAB-4615-9262-C0DCF3A343FC

## Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

COPAGEF présente les résultats des politiques relatives aux thématiques de risques extra-financiers citées ci-dessous à l'aide d'informations qualitatives (actions, dispositifs, etc.) ou quantitatives permettant d'apprécier le déploiement et l'effet des politiques. Toutefois, les données publiées ne sont pas exprimées sous forme d'indicateurs clés de performance pour les thématiques de risques ci-dessous :

- Bien-être animal - Filière agro-alimentaire ;
- Biodiversité - Filières viticole et agro-alimentaire ;
- Dialogue avec les parties prenantes - Filières agro-alimentaire, viticole et brassicole ;
- Ancrage auprès de communautés locales - Filières agro-alimentaire, viticole et brassicole ;
- Qualité des produits - Groupe ;
- Consommation responsable - Filières brassicole et viticole ;
- Plan de vigilance - Groupe.

Les pôles BGI, Vin et SOMDIAA disposent de politiques RSE traitant du changement climatique. Ces dernières n'intègrent pas d'objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Comme mentionné dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, les indicateurs relatifs aux risques environnementaux pour le pôle Vin sont présentés sur un périmètre limité à savoir les sept sites de production en France suivants : Blanquefort, Saint-Omer, Saint-Priest, La Chapelle, Béziers, Beaune et Pierrefeu et le site de Thiais (NICOLAS et Castel Commercial & Marketing). Les autres sociétés du pôle Vin ne sont pas incluses dans le périmètre des indicateurs couvrant les risques environnementaux.

## Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

DocuSign Envelope ID: 2F9668CC-ADAB-4615-9262-C0DCF3A343FC

## Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre mars et mai 2022 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions RSE, Conformité, Ressources Humaines et Qualité Sécurité Environnement.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

DocuSign Envelope ID: 2F9668CC-ADAB-4615-9262-C0DCF3A343FC

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et ;
  - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour les risques de lutte contre la corruption et de la conformité sur toute la chaîne de valeur, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>1</sup> ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 , nous avons mis en œuvre :
  - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>1</sup> et couvrent entre 21 % et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

<sup>1</sup> Pôle BGI : MOCAF, SOEGUIBE, SABC, SOBRAGA, BRAKINA  
Pôle SOMDIAA : CST, SARIS, SOCUSAM  
Pôle Vin : Blanquefort

DocuSign Envelope ID: 2F9668CC-ADAB-4615-9262-C0DCF3A343FC

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 15 juin 2022

DocuSigned by:  
*David Couturier*  
4EE312DD73B34BF...

David COUTURIER

Associé

DocuSigned by:  
*Edwige REY*  
9B57B669D870404...

Edwige REY

Associée RSE &  
Développement Durable

## Annexe 1

### Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance et périmètre associé

- Effectif au 31 décembre 2021 (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Nombre d'heures de formation par salarié (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Consommation d'eau et ratio d'eau (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- % des eaux rejetées traitées dans une station d'épuration (Pôle BGI)
- Consommation d'énergies et ratio énergétique (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Emissions de GES – Scope énergie (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Total des déchets non valorisés (Pôle BGI et Vin)
- Bagasse valorisée (Pôle Sucre)
- Nombre de sous-traitants audités (Pôle Sucre)
- Formation sous-traitants Asie (Pôle Vin)

### Indicateurs qualitatifs et périmètre associé

- Dispositif anti-corruption, incluant les formations sur le Code de conduite (Pôles BGI, Sucre et Vin)
- Certifications qualité et Food Safety (Pôle BGI)
- Certification Food Safety (Pôle Sucre)

